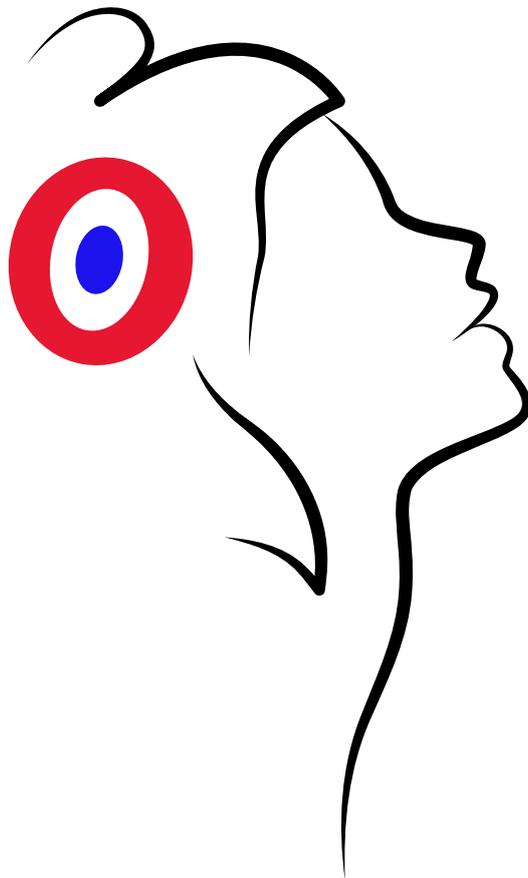


ENQUÊTE

MANUEL D'ACTIVITÉS

Aborder la laïcité et les faits religieux en BAFA



Deux activités ludiques
pour outiller les formateurs



Sommaire

COMMENT UTILISER CE MANUEL...	3
AVANT DE COMMENCER...	5
Objectifs généraux quand on parle des faits religieux avec les stagiaires	5
Quelle posture adopter pour parler de ces sujets ?	5
ACTIVITÉ 1 : LES IDENTITÉS DES INCONNUS...	8
Présentation	9
DÉROULÉ	12
Phase 1 : Réflexion préalable	12
Phase 2 : Devinettes et parcours sportif	17
Phase 3 : Temps d'échange collectif	18
<i>Combiner les identités</i>	19
<i>Arriver à la laïcité</i>	24
ACTIVITÉ 2 : QUIZ "LA LAÏCITÉ CONCRÈTEMENT"	27
Présentation	28
DÉROULÉ	29
Questions 1 à 7	29
Conclusion	43
ANNEXES POUR L'ACTIVITÉ 1	44
Jeu de cartes	45
Descriptions des inconnus	47
Panneaux	48
ANNEXES POUR L'ACTIVITÉ 2	51
Panneaux de réponse	52



Comment utiliser ce manuel ?

Ce manuel a été conçu pour permettre aux formateurs d'aborder la laïcité et les faits religieux en BAFA de manière apaisée. Grâce à deux activités ludiques et clé-en-main, les formateurs accompagnent les stagiaires à construire leur posture pédagogique et professionnel sur ces sujets. Ce manuel permet aux formateurs de transmettre :

- **des clefs pour comprendre l'application du principe de laïcité** et l'expliquer à hauteur d'enfant ;
- **des connaissances essentielles** sur les religions, l'athéisme etc. ;
- **des réflexes pour réagir si le religieux émerge** dans la relation avec les publics.

LES 2 ACTIVITÉS

SESSION GÉNÉRALE

« Les identités des inconnus »

Sous forme de jeu sportif, cette activité permet de comprendre le principe de laïcité en passant par la liberté de chacun de définir son identité comme il le souhaite : en France chacun peut choisir de croire ou de ne pas croire sans que cela ne soit défini par ses origines ou sa nationalité. Il permet de déconstruire des stéréotypes courants sur la laïcité et aussi sur les religions et l'athéisme.

SESSION APPROFONDISSEMENT

« Quiz : la laïcité concrètement »

Les questions de ce quiz permettent aux stagiaires de se projeter dans des situations concrètes, parfois expérimentées lors de leur stage pratique, et d'enrichir leurs connaissances théoriques sur la laïcité. Le formateur peut aussi accentuer les échanges sur le travail de la posture pédagogique en utilisant les encadrés "**Pour aller plus loin... un cas pratique**".

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Chaque activité est organisée de manière similaire et en 2 parties : présentation et déroulé.

Dans la partie présentation vous trouverez les différentes phases de l'activité, les objectifs et le matériel nécessaire. Puis dans le déroulé, pour chaque partie de l'activité, vous pourrez identifier l'enjeu principal et vous référer aux infos utiles.



ASTUCE

« **Il ne s'agit pas de tout dire ni de tout connaître!** ». Soulignez les éléments qui vous semblent les plus intéressants à transmettre dans les "Infos utiles" et les « Pour aller plus loin...un cas pratique ». Si les stagiaires ont d'autres questions, vous pourrez toujours jeter un coup d'œil au manuel.



LES ENCADRÉS COUP DE POUCE :

LES QUESTIONS DE RELANCE

Des idées de questions pour faire réfléchir et échanger les stagiaires.



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



VOS STAGIAIRES ONT BEAUCOUP DE CONNAISSANCES?

Passez moins de temps sur les éléments théoriques et utilisez ces cas pratiques pour les faire réfléchir à leur posture pédagogique et professionnelle.

APRÈS LA FORMATION...

RETROUVEZ CES ACTIVITÉS SUR LE SITE D'ENQUÊTE !

 VOS STAGIAIRES CHERCHENT UNE IDÉE D'ACTIVITÉ À METTRE EN PLACE AVEC LEUR PUBLIC ?

Proposez-leur d'animer l'activité « *Les identités des inconnus* ». Encore plus simple quand on l'a déjà testée !

 VOS STAGIAIRES SONT À LA RECHERCHE D'UN SUPPORT POUR ANIMER UNE RÉUNION SUR LA LAÏCITÉ & LES FAITS RELIGIEUX ?

Proposez-leur de s'appuyer sur l'activité « *Quizz : la laïcité concrètement* » !



Avant de commencer

OBJECTIFS GÉNÉRAUX QUAND ON PARLE DES FAITS RELIGIEUX AVEC LES STAGIAIRES

- **apaiser les éventuelles tensions** en offrant aux stagiaires la possibilité de parler de ces sujets sensibles dans un environnement bienveillant, hors des temps de crise, et pas uniquement via les problèmes;
- **développer, chez les stagiaires, un rapport réfléchi au religieux**, en distinguant le champ du savoir (choses qui peuvent être vérifiées et partagées par tous) et celui de la croyance (choses que ne se vérifient pas et donc sur lesquelles il y a différents points de vue), et en se familiarisant tant avec la pluralité des convictions (religieuses, athée, agnostique) qu'avec la diversité interne à chaque religion (différentes façons de croire et de pratiquer);
- **leur permettre de mieux comprendre l'intérêt de la laïcité**, en présentant ce principe positivement, par les libertés qu'il garantit (avoir ou non une religion, changer de conviction, croire et pratiquer à sa manière) et non comme une série d'interdictions, afin de mettre en évidence son utilité concrète au niveau individuel comme collectif.

QUELLE POSTURE ADOPTER POUR PARLER DE CES SUJETS ?



Pour mettre en place ces activités, il n'est pas nécessaire de « tout savoir » sur les faits religieux et la laïcité : tous les éléments utiles pour échanger avec les stagiaires figurent dans ce manuel. Pour mener des discussions sereines sur la laïcité et les faits religieux avec les stagiaires, l'essentiel est le positionnement pédagogique mis en œuvre. Deux « réflexes » sont essentiels :

1. INVESTIR UNE POSTURE DE NEUTRALITÉ

Même si les formateurs ne sont pas tous tenus à la neutralité, il est utile d'investir une posture neutre durant le temps des activités. Le formateur ne témoigne pas de ses convictions, qu'elles soient politiques, philosophiques ou religieuses, ni ne donne son opinion sur telle ou telle conviction. Il peut expliquer aux stagiaires pourquoi il adopte une posture neutre, permettant :

- **de poser un cadre de discussion bienveillant** : les stagiaires savent qu'ils peuvent s'exprimer librement, sans craindre le jugement du formateur, quelle que soit sa conviction;
- **de leur montrer qu'on peut adopter une posture de neutralité pédagogique, et donc, que la neutralité n'est pas uniquement une obligation légale liée à un statut**. Cela permet aussi, par extension, de mettre en lumière, que la neutralité permet, lorsque l'on parle de ces sujets, de ne pas interférer avec l'éducation des parents, dans la mesure où aucune préférence pour une conviction en particulier n'est exprimée lors des échanges.



2. UTILISER UNE PÉDAGOGIE DU QUESTIONNEMENT

Rebondir sur les propos des stagiaires en passant systématiquement par des questions, en les amenant à préciser leur pensée, permet de :

- s'appuyer sur ce qu'ils disent pour déconstruire des stéréotypes ;
- créer les conditions d'un échange libre et apaisé, sans tensions.

Il s'agit de formuler des questions qui permettent aux stagiaires de prendre conscience et d'accepter la pluralité des convictions et manière de penser, ainsi que la diversité interne à chacune. Par exemple : « *Connaissez-vous des personnes qui croient autre chose à ce sujet ?* » ; « *Est-ce que toutes les personnes d'une même religion croient exactement de la même chose ? pratiquent exactement de la même manière ?* ».

Le formateur peut également garder ces quelques astuces en tête :

- Chaque stagiaire peut tout à fait parler de ses croyances personnelles, s'il le souhaite.

En revanche, le formateur, par ses questions, l'encourage à en parler en son nom propre, et pas au nom de toute une communauté : « *Quand tu dis 'nous', de qui parles-tu précisément ? Connais-tu toutes les personnes de cette religion ?* » ; etc.

Il replace le témoignage du stagiaire comme un témoignage parmi d'autres possibles, et n'en fait pas l'expert de la religion en question. Le formateur veille également à ce qu'aucun stagiaire ne s'exprime à la place d'un autre, ni ne demande à un co-stagiaire de parler de sa conviction si ce dernier n'en a pas manifesté le désir. Il veille tout particulièrement à ne pas assigner un stagiaire à une identité religieuse, même s'il a des indices ou a connaissance de sa conviction.

- Le formateur met systématiquement en avant la diversité interne propre à chaque groupe.

Lors des échanges avec les stagiaires, un enjeu important est de faire apparaître que dans tous les groupes religieux, mais aussi parmi les personnes athées ou agnostiques, il existe une grande diversité de manières de penser et de faire. Non seulement il existe différentes branches dans toutes les religions, mais il y a également des différences selon les familles et les personnes : tous les chrétiens ne croient et ne pratiquent pas exactement de la même manière, de même pour les juifs, les musulmans, les bouddhistes, etc.

- Le formateur utilise un vocabulaire adapté.

Lorsqu'il évoque les croyances, il utilise des formulations qui montrent qu'il s'agit des croyances de certains et qu'elles ne sont pas partagées par tous. Il n'utilise pas le vocabulaire religieux du permis et de l'interdit, qui laisse penser qu'il y aurait une seule manière de pratiquer sa

religion, comme : « *Dans le judaïsme, il faut...* » ; « *c'est interdit* » ; « *on doit* » ; « *obligatoire* ». Il dira plutôt : « *Il y a des juifs qui font ci et ça, d'autres autrement* ».

- Le formateur veille à déconstruire les stéréotypes.

Les stagiaires exprimeront peut-être des stéréotypes sur certains groupes : les juifs, les arabes, les asiatiques, etc. Par exemple : « *Ils restent entre eux* », « *Ils mangent du couscous* », « *Ils ont les yeux bridés* », « *Ils contrôlent les médias* », « *Ils sont riches* », « *Ils sont voleurs* », « *Ils sont travailleurs* »... Le formateur demande alors aux stagiaires : « *Tu penses que tous les... ?* » et demande leurs avis aux autres : « *Vraiment, vous pensez tous que... ?* ». Il peut aussi proposer aux stagiaires d'en reparler une prochaine fois, en insistant sur le fait que cela n'a pas de sens de dire « *tous les...* », et que ce sont des généralisations qui peuvent être dangereuses.

- Face à des propos ou questions qui le surprennent, le formateur passe par des questions.

Si des propos l'interrogent, voire le bousculent, le formateur peut passer par des questions pour clarifier avec le stagiaire ce qu'il a voulu dire, et le faire réfléchir à la manière dont son propos peut être compris. Par exemple, si un stagiaire dit : « *Lui, c'est un mécréant* », le formateur peut questionner le stagiaire sur le sens du mot (« *celui qui croit mal* ») et demander si ce mot peut être blessant. Peut-être que le stagiaire n'a pas conscience que ce mot n'est pas neutre.

- Le formateur ne témoigne pas de ses convictions.

Il garde à l'esprit que certaines questions des stagiaires n'appellent pas de réponse, par exemple, « *Mais finalement Dieu il existe ?* ». La neutralité investie par le formateur permet de faire réfléchir les stagiaires au fait que c'est une chose que l'on ne peut pas vérifier et que les personnes ont des points de vue très différents sur la question.



RESSOURCES POUR SE PRÉPARER

> Affiche « **Réflexes et astuces pour animateurs** » ➔ <https://bit.ly/3baNFrh>

> Web-série humoristique et pédagogique « **Qu'est-ce tu réponds à ça?!** »

➔ <https://www.enquete.asso.fr/notre-action/formation/ressources/videos-quest-ce-tu-reponds-a-ca/>

Cette série met en scène des personnages inspirés de l'univers de l'humoriste Kevin Razy et montre comment jouer son rôle d'éducateur, même sur des sujets sensibles, en utilisant la neutralité et la pédagogie du questionnement pour faire

réfléchir les jeunes sur le religieux et la laïcité.

Elle compte 6 épisodes :

- #1 « Hé, c'est quoi ta religion ? »
- #2 « Toi, ça s'voit, t'es hindou ! »
- #3 « Les religions aiment pas les homos »

- #4 « La science, c'est un truc d'athée ! »
- #5 « En France, on peut même pas pratiquer sa religion »
- #6 « Inès, c'est pas une vraie musulmane »



ACTIVITÉ 1

Les identités des inconnus





Présentation

L'ACTIVITÉ

Cette activité permet d'aborder la thématique des identités, des faits religieux, et de la laïcité avec les stagiaires.

- Les stagiaires sont répartis en 4 équipes de 3 à 5 joueurs.
- L'activité comporte 3 phases :

PHASE 1 : Les joueurs réfléchissent par équipe aux définitions de cartes-mots désignant des identités (*par exemple* : « Sénégalais », « Juif », « Asiatique », etc.). Le formateur passe dans les équipes et aide les joueurs en leur posant des questions pour qu'ils précisent leurs propos et dépassent leurs éventuels stéréotypes.

PHASE 2 : Le formateur lit les « descriptions des inconnus » ; les joueurs identifient lesquelles correspondent à leurs cartes et réalisent un parcours sportif pour valider leurs réponses. Ils devinent ensuite si l'identité relève de la nationalité, de l'origine ou de la croyance, et tentent alors de viser le but correspondant à la bonne catégorie (*voir schéma ci-après pour le football*).

PHASE 3 : Le formateur anime un temps d'échange avec le groupe entier, en proposant des combinaisons à partir de différentes identités.

Il revient sur des confusions et pose des questions aux joueurs pour qu'ils aillent plus loin dans leur réflexion. L'échange se conclut par une première approche de la laïcité.

Lors des phases 1 et 2, les équipes sont positionnées sur le terrain (*voir schéma*). Lors de la phase 3, l'échange peut avoir lieu en plénière de retour dans la salle.

LES OBJECTIFS

- Distinguer l'origine de la nationalité et de la croyance d'une personne.
- Déconstruire des préjugés sur des groupes de personnes (liés à une origine, à une religion ou à l'athéisme).
- Comprendre qu'une personne peut avoir plusieurs identités qui se combinent sans s'annuler.
- Comprendre que l'origine et la nationalité d'une personne ne déterminent pas sa conviction (religieuse ou non religieuse) et que chacun est libre de choisir ce qu'il veut croire, et comment il veut (ou non) pratiquer.
- Faire le lien entre cette liberté et la laïcité, qui garantit à chaque personne le droit de se définir comme elle le souhaite, d'avoir ou non une religion, de changer de conviction.



ORIGINE, NATIONALITÉ, CONVICTION (OU CROYANCE)

L'activité permet d'évoquer des identités, comme « Français », « Asiatique », « juif », etc. Ces identités relèvent de 3 catégories : la nationalité, l'origine et la conviction. On peut définir ces notions ainsi :

- **Origine géographique et culturelle :** correspond au sentiment d'appartenance à un groupe large, soit parce que la personne est née ou a vécu dans une région du monde ; soit parce que ses parents ou grands-parents sont nés ou ont vécu dans cette région ; soit parce qu'elle se sent liée à la culture de cette région.
- **Nationalité :** correspond au fait d'avoir les papiers d'identité d'un État, qui protège la personne et lui donne des droits, ainsi que des devoirs.
- **Conviction :** correspond à « ce dont une personne est convaincue ». Il peut s'agir de convictions religieuses ou non religieuses, **comme l'athéisme ou l'agnosticisme** (un agnostique est une personne qui ne se prononce pas sur l'existence d'un ou plusieurs dieux, car c'est une chose impossible à vérifier). Le mot « conviction » permet de désigner par le même terme à la fois les croyances religieuses, l'athéisme et l'agnosticisme.

Dans l'activité, l'agnosticisme n'est pas abordé ; et à la place du mot « conviction » est utilisé celui de « croyance », car c'est un terme plus simple à comprendre (notamment pour des enfants ou des jeunes) : il renvoie à « ce qu'une personne croit » et peut englober des croyances religieuses (par exemple : « Je crois qu'il y a un dieu » ou « Je crois qu'il y a plusieurs dieux ») et l'athéisme (« Je crois qu'il n'y a aucun dieu »). En fonction du groupe de stagiaires et de leurs connaissances, il est possible de privilégier le mot « conviction ».



MATÉRIEL ET PRÉPARATION

PRÉPARATION

- Lire entièrement le déroulé, les infos utiles et les conseils correspondant à chaque phase de l'activité.
- Diviser le groupe en 4 équipes de joueurs.
- Réfléchissez à 4 idées de parcours sportifs (ex: cloche-pied, pas chassés, sauts dans des cerceaux, zig-zag entre des cônes) et, au sol, organisez les en croix avec des accessoires si besoin (voir schéma p. 11). Chaque parcours sportif doit être réalisable en environ 30 secondes.

Vous pouvez choisir de faire le même parcours pour toutes les équipes et alterner les types d'exercice en fonction des manches ou faire un parcours différent par équipe puis leur proposer de changer de parcours en tournant à chaque manche.

MATÉRIEL

- Le jeu de cartes, les « descriptions des inconnus » et les panneaux « Nationalité », « Origine », « Conviction » se trouvent en annexes p.45-50.
- Imprimer et découper le jeu de cartes. Le jeu comporte des cartes de couleurs différentes : former 4 paquets de 6 cartes. Chaque équipe recevra un paquet de 6 cartes, préalablement mélangées.
- Imprimer, pour le formateur, les « descriptions des inconnus ».
- Imprimer les panneaux « Nationalité », « Origine », « Conviction », et les disposer chacun près d'un but.
- Prévoir une carte du monde pour la phase 3 (facultatif).



ZONE 1 - PARCOURS SPORTIFS

ÉTAPE 1 : arriver en 1^{er} (1 pt)

ÉTAPE 2 : donner la bonne carte (1 pt)

ÉQUIPE 1



ENTRAINEUR



ÉQUIPE 2



ÉQUIPE 3



ÉQUIPE 4



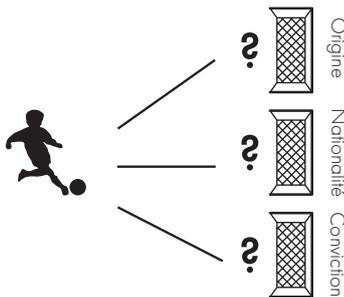
Joueur qualifié
pour l'étape 3



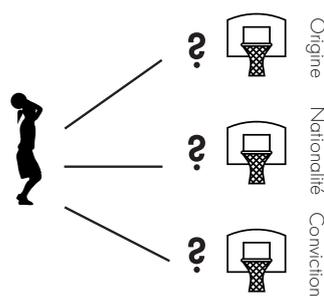
ZONE 2 - TIR AU BUT

ÉTAPE 3 :

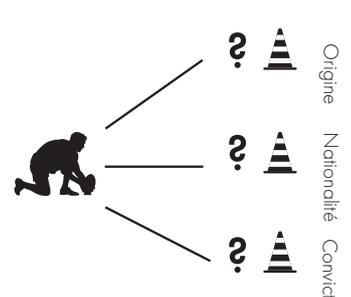
mettre un but dans la bonne cage (1 pt)



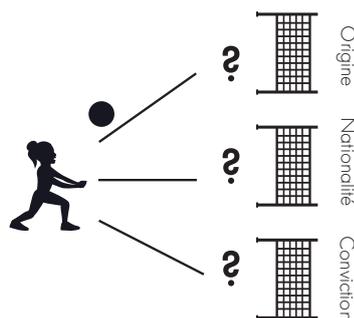
EXEMPLE FOOTBALL



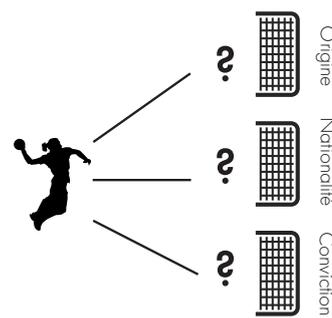
EXEMPLE BASKETBALL



EXEMPLE RUGBY



EXEMPLE VOLLEYBALL



EXEMPLE HANDBALL



PHASE 1 : RÉFLEXION PRÉALABLE

 15 min

ENJEU PRINCIPAL

➤ Lancer la réflexion sur les identités présentes dans le jeu, et déconstruire des éventuels stéréotypes.

DÉROULÉ

- 1 Les 4 équipes sont positionnées à leur poste de départ sur le terrain.
- 2 Distribuer à chaque équipe un paquet de 6 cartes-identités.
- 3 Donner la consigne.
Vous êtes des enquêteurs sur la trace de nombreux inconnus que vous cherchez à identifier. Chaque équipe va recevoir 6 cartes avec un mot qui correspond à l'identité d'un inconnu. Pour préparer votre mission, vous partagez en équipe vos idées sur chaque carte, en vous demandant ce que ce mot veut dire.
- 4 Les joueurs réfléchissent et formulent leurs définitions en équipe.
- 5 Passer dans les groupes et leur poser des questions pour les aider à préciser leurs définitions, et à dépasser leurs stéréotypes s'ils en énoncent. S'ils ne connaissent pas du tout le mot, le formateur peut leur donner quelques pistes.

INFOS UTILES

Dans le jeu de cartes, il y a :

- **3 cartes « nationalité »** : Sénégalais, Français, Marocain
- **6 cartes « croyance »** : Chrétien, Juif, Musulman, Athée, Bouddhiste, Hindouiste
- **3 cartes « origine »** : Asiatique, Arabe, Européen

ASTUCE

Garder sous la main les « descriptions des inconnus » et s'en servir comme mémo si on n'est soi-même pas sûr des définitions des cartes-identités !

Quelques éléments de connaissance sur les cartes « croyances » :

- **Chrétien** : Une personne chrétienne a pour religion le christianisme. Les chrétiens croient en l'existence d'un seul dieu, et que ce dieu est venu sur Terre en la personne de Jésus, pour délivrer son enseignement et sauver les humains. Ils croient que Jésus s'est sacrifié en mourant crucifié et qu'il est ressuscité. Dans leurs croyances, les humains sont pardonnés de leurs fautes grâce à ce sacrifice et peuvent vivre éternellement auprès de Dieu après leur mort. Selon les croyances chrétiennes, la vie, l'enseignement et la mort de Jésus sont racontés dans quatre livres appelés les Évangiles. Il y a plusieurs branches parmi les chrétiens : les plus connues sont les catholiques, les protestants et les chrétiens orthodoxes. Ils ont des croyances et des pratiques communes, et d'autres différentes.
- **Juif** : Une personne juive a pour religion le judaïsme. Les juifs croient en l'existence d'un seul dieu, et que ce dieu a délivré son enseignement aux humains. Ils croient que cet enseignement a été mis par écrit dans



un livre appelé la Torah. Selon les croyances juives, Dieu demande à tous les humains et pas uniquement aux juifs, de suivre cet enseignement. Et il demande aux juifs de prendre du temps pour l'étudier. Il y a plusieurs branches parmi les juifs : les plus connues sont les juifs libéraux et les juifs orthodoxes. Ils ont des croyances et des pratiques communes, et d'autres différentes.

➤ **...et la conversion au judaïsme ?** Certains stagiaires ont en tête que le judaïsme "se transmet par la mère" et qu'il est impossible de "devenir juif". Il importe de déconstruire cette représentation qui renforce le stéréotype courant selon lequel "les juifs constituent une communauté fermée" : "ils restent entre eux" et "ne sont pas ouverts aux autres". L'enjeu est de faire apparaître que, dans toutes les branches du judaïsme, il est possible de se convertir. La durée du processus de conversion peut être plus ou moins longue selon les branches : de quelques mois à plusieurs années, le temps pour la personne de conforter sa décision et de se familiariser avec les principales pratiques religieuses : prière, fêtes, étude des textes religieux, etc. Il est donc possible de devenir juif.

➤ **Musulman :** Une personne musulmane a pour religion l'islam. Les musulmans croient en l'existence d'un seul dieu et que Mohammed est le dernier prophète choisi par Dieu pour transmettre son enseignement aux humains. Ils croient que Dieu demande aux humains de suivre cet enseignement. Selon les croyances musulmanes, cet enseignement a été mis par écrit dans un livre appelé le Coran. Le Coran raconte que Dieu a d'abord transmis son enseignement à d'autres personnages qui se trouvent aussi dans les récits juifs et chrétiens, avant de parler à Mohammed. Il y a plusieurs branches parmi les musulmans : les plus connues sont les sunnites et les chiites. Ils ont des croyances et des pratiques communes, et d'autres différentes.

➤ **Athée :** Une personne athée est une personne qui ne croit pas en l'existence d'un ou plusieurs dieux. Certains stagiaires pensent qu'une personne athée est une personne qui rejette les religions, c'est-à-dire qui est contre les religions. D'autres disent parfois qu'un athée est quelqu'un qui « ne croit en rien ». On peut passer par la racine du mot (a = pas de / theos = dieu) pour faire apparaître que « ne pas croire en l'existence d'un ou plusieurs dieux » ne signifie pas « être nécessairement contre les religions », mais simplement

ne pas adhérer à la croyance en un ou plusieurs dieux. Certaines personnes, dont des athées, pensent que les religions apportent surtout des choses négatives : des inégalités et des conflits, par exemple. D'autres, dont des athées, considèrent que les religions apportent des choses positives : de la solidarité et des œuvres d'art, par exemple. D'autres encore sont indifférentes à ces sujets : elles ne s'intéressent pas aux religions. Il s'agit également de préciser que « être athée » ne signifie pas « croire en rien ». Les personnes athées peuvent avoir des convictions sur le bien, le mal, la justice et l'injustice, etc.

➤ **Bouddhiste :** Une personne bouddhiste a pour religion le bouddhisme. Les bouddhistes croient qu'un homme, Bouddha, a découvert une sagesse parfaite. Selon les récits bouddhistes, Bouddha est le prince Siddhartha. Né au sein d'une famille hindouiste, il vit dans un palais, à l'écart des souffrances de la vie. Curieux de connaître le monde, il s'en va et il est confronté pour la première fois à la vieillesse, à la maladie et à la mort. Puis il rencontre un ermite, un homme qui vit seul pour méditer. Siddhartha devient ermite. Lorsqu'il découvre la sagesse parfaite, il décide de l'enseigner. Selon Siddhartha, les humains souffrent et ignorent pourquoi, mais ils peuvent échapper à la souffrance lorsqu'ils en comprennent les causes. Les bouddhistes comparent le chemin de l'ignorance vers la sagesse au passage du sommeil à l'éveil. C'est pourquoi ils appellent Siddhartha « le Bouddha », ce qui signifie « l'éveillé ». Le but des bouddhistes est d'atteindre l'Éveil comme Bouddha. Il y a plusieurs branches dans le bouddhisme : les plus connues sont les bouddhistes theravada et mahayana. Les bouddhistes mahayana croient que certaines personnes se réincarnent pour aider les autres à s'éveiller.

➤ **Hindouiste :** Une personne hindouiste a pour religion l'hindouisme. Les hindouistes croient que tout ce qui existe est animé par une même puissance, qui prend la forme de milliers de dieux, comme Shiva, Vishnou ou Ganesh. Le but des hindouistes est d'être uni à la puissance qui anime tout, pendant leur vie et après leur mort. Selon leurs croyances, quand les humains meurent, ils se réincarnent, c'est-à-dire qu'ils renaissent dans un autre être vivant, humain, animal ou végétal. Une fois qu'ils atteignent la sagesse, ils ne renaissent plus et ils sont alors unis pour toujours à la puissance qui anime tout. Ils croient que la sagesse consiste à connaître les



dieux, à méditer pour se sentir uni à la puissance qui anime tout, et à ne pas accorder d'importance aux richesses et aux honneurs. Il y a plusieurs branches parmi

les hindouistes: les plus connues sont les vishnouites et les shivaïtes. Ils ont des croyances et des pratiques communes, et d'autres différentes.

Quelques éléments de connaissance sur les cartes « origines » :

➤ **Asiatique** : Ce mot est souvent associé à « Chinois » ou à des caractéristiques physiques (yeux bridés, "jaune", etc.). L'enjeu est de mettre en avant le fait que tous les "Asiatiques" ne se ressemblent pas, et que l'Asie est un très grand continent, avec un grand nombre de pays, très divers: la Chine, le Japon, mais aussi la Russie orientale, l'Arabie saoudite, la Malaisie, l'Inde, le Kazakhstan, la majeure partie de la Turquie, l'Irak, etc.

➤ **Arabe** : Un Arabe est une personne qui a des origines arabes. Cela signifie qu'elle ou ses ancêtres viennent de pays arabes et qu'elle se sent arabe parce c'est sa culture: elle se sent liée à l'histoire des Arabes, à la langue, aux arts, à la cuisine arabes, etc. Les pays arabes ont pour langue principale l'arabe. Ils se situent dans la péninsule arabique, au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

➤ **Beaucoup de personnes confondent « Arabe » et « musulman » !** Cela est lié à l'histoire des Arabes: durant l'Antiquité, les populations arabes vivaient dans la péninsule arabique. Ils avaient différentes religions, polythéistes ou monothéistes (de nombreux Arabes étaient par exemple juifs ou chrétiens). Après la naissance de l'islam au VII^e siècle, de nombreux Arabes deviennent musulmans. Les Arabes musulmans répandent ensuite l'islam en Asie, en Afrique et en Europe. Dans certains territoires, par exemple en Égypte, de nombreux habitants ont adopté la langue arabe en même temps que la religion musulmane

(par exemple, des juifs et des chrétiens sont devenus musulmans), tandis que d'autres ont seulement adopté la langue. Dans d'autres territoires, par exemple en Inde, de nombreux habitants ont adopté la religion musulmane, mais pas la langue arabe. Il ne faut donc pas confondre « Arabe », qui renvoie à l'origine, et « musulman », qui renvoie à la religion ! Il existe de nombreux Arabes qui ne sont pas musulmans, comme les Égyptiens chrétiens, et de nombreux musulmans qui ne sont pas Arabes, comme les Indiens musulmans.

➤ « Arabe » ne veut pas dire :

- « **Maghrébin** » (renvoie au Maghreb = Afrique du Nord) ;
- « **Berbère** » (population vivant principalement en Afrique du Nord et qui partagent des langues et cultures proches les unes des autres, comme les Kabyles, vivant principalement en Algérie) ;

À noter: une personne peut « se sentir » de plusieurs origines et cultures, à la fois, par exemple « arabe » et « berbère », notamment si elle parle les deux langues.

- « **Saoudien** » (qui a la nationalité de l'Arabie Saoudite) ;
- « **Personnes de la péninsule arabique** » (avant la conquête de nombreux territoires au VII^e siècle, les Arabes vivaient en effet dans la péninsule arabique où se situe aujourd'hui l'Arabie saoudite. Aujourd'hui, le terme a une acception plus large: on parle souvent des pays arabes, de l'Irak au Maroc, pays où la langue arabe est la langue principale).

Quelques éléments de connaissance sur les cartes « nationalités » :

➤ **Français** : Un Français est une personne qui a la nationalité française. Cela veut dire qu'elle a des papiers d'identité français, ce qui garantit le droit d'habiter en France, de voter et d'être élu. Une personne dont l'un des parents est français à la nationalité française. C'est aussi le cas d'une personne qui est née et qui a grandi en France lorsqu'elle en fait la demande. Enfin, d'autres personnes, qui ne sont pas nées en France, peuvent devenir françaises en demandant la nationalité.

➤ **Sénégalais et Marocain** : durant le jeu, l'idée est de définir ces mots comme relevant de la nationalité puisqu'on peut avoir des papiers d'identités de ces pays.



- > **Sur les cartes « nationalités » :** Comment fait-on pour être français / sénégalais / marocain ? Comment ça se matérialise ? Par quels documents ? Comment on appelle le fait d'avoir des papiers d'identité d'un pays ? Quels droits ça donne d'avoir une nationalité ? Est-ce que toutes les personnes françaises ont les mêmes origines ?
- > **Sur les cartes « origines » :** Es-tu sûr que « arabe » et « musulman », c'est la même chose ? Tous les Arabes sont musulmans ? Tous les Européens sont blancs ? Tous les Asiatiques ont les yeux bridés ? Qu'est-ce que tu connais comme pays en Asie ? Par exemple, l'Inde c'est dans quel continent ?
- > **Sur les cartes « croyances » :** En quoi croient les chrétiens / juifs / musulmans / etc. ? Est-ce que tous les chrétiens / juifs / musulmans / etc. pratiquent ainsi ? Est-ce que tous les athées pensent cela ? Est-ce que vous connaissez différentes branches dans telle religion ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE !



SI DES JEUNES...

...disent **qu'être français, c'est être « d'origine française » ou « avoir des ancêtres français » (l'exemple peut se décliner pour sénégalais et marocain également)**

Il n'est pas nécessaire d'être « d'origine française » pour être de nationalité française : les Français ont des origines très variées. Certaines personnes utilisent l'expression « être d'origine française » ou « être Français de souche ». Cela peut renvoyer à une théorie raciale qui conduit à penser un peuple comme étant un groupe de personnes avec des caractères physiques et psychologiques communs héréditaires et qui seraient, de plus, inscrits dans les gènes. Cette manière de penser ce qu'est l'identité d'un peuple est absolument contredite par la science génétique.

En revanche, certaines personnes emploient l'expression « être d'origine française » dans un autre sens : elle renvoie alors à l'histoire d'une famille, ayant été implantée depuis plusieurs générations sur un territoire français, avec un attachement à ce territoire – de la même manière qu'une personne pourrait dire : « je suis d'origine bretonne (ou auvergnate, etc.) ».

...disent **qu'être français, c'est « se sentir français » (l'exemple peut se décliner pour sénégalais et marocain également) :**

Préciser qu'en effet, être français peut aussi renvoyer au fait de partager une certaine culture, en premier lieu la langue, mais aussi des manières de penser, de manger, etc. Rappeler que le mot peut être employé selon plusieurs sens : la nationalité, la culture, l'origine. Il y a des personnes qui ne sont pas de nationalité française, mais qui sont de culture française, ou qui se sentent français.

...**définissent les cartes-croyances par des pratiques religieuses uniquement (par exemple, « un juif c'est quelqu'un qui porte une kippa » ou « un musulman c'est quelqu'un qui prie 5 fois par jour », etc.) :**

Il s'agit d'évoquer avec les jeunes l'existence d'une diversité de pratique parmi les croyants de ces religions : est-ce que tous les juifs portent une kippa ? est-ce que tous les musulmans prient 5 fois par jour ? etc. Il existe différentes manières d'interpréter les textes religieux, et donc différentes manières de pratiquer une même religion. Définir une identité religieuse par une pratique en particulier ne permet donc pas d'englober toutes les personnes de la religion concernée. On peut demander aux jeunes : **qu'est-ce qui fait que les personnes juives / musulmanes / chrétiennes / etc. se disent de telle religion ? Quelle(s) croyance(s) centrale(s) partagent-elles ?** On arrive ainsi à une définition des ces cartes-croyances qui soit la plus englobante possible.

...parlent **de « bon » ou « mauvais » musulman ou chrétien (etc.) :**

Partir d'un exemple concret et poser des questions pour essayer de se mettre à la place d'une personne désignée comme « mauvais » croyant (de telle ou telle religion) :

Si telle personne dit qu'elle est de telle religion (sans pratiquer telle pratique par exemple), qu'est-ce que ça veut dire pour elle ?



Cette pratique est-elle la seule chose importante dans cette religion ?

Tous les croyants de cette religion, dans le monde entier, sont d'accord sur ce qui est important dans leur religion ? Ils comprennent tous leur religion de la même manière ?

Les textes religieux, est-ce si facile à interpréter ?

Est-il possible de vérifier une interprétation ?

Conclure avec le groupe: un croyant peut avoir son idée de ce que serait une « bonne » manière d'investir sa religion, mais il ne peut pas vérifier qu'il a raison et encore moins le prouver ; et son co-religionnaire aura peut-être une interprétation différente, dont il sera aussi persuadé que c'est la « bonne », et de la même manière il ne peut pas le vérifier ou le prouver. C'est donc à chaque croyant de se faire son avis.



PHASE 2 : DEVINETTES & PARCOURS SPORTIF

ENJEU PRINCIPAL

30 min

- clarifier les définitions des identités et identifier à quelle catégorie (nationalité, origine ou croyance) chacune correspond.

DÉROULÉ

Cette phase se déroule en **12 manches** (correspondant aux 12 inconnus), d'environ **2 minutes** chacune. Les parcours sportifs doivent avoir été préalablement installés ou réfléchis par le formateur.

➤ Déroulé d'une manche :

Les 4 équipes sont positionnées à leur poste de départ sur le terrain.

1 Lire à voix forte la 1^{ère} description de la liste des inconnus (voir les « descriptions des inconnus » en annexes à lire dans l'ordre de 1 à 12).

2 Laisser quelques secondes aux équipes pour voir si elles ont en leur possession la carte correspondant à la description, puis **donner le top départ**. Pour chaque description, 2 équipes ont la bonne carte et sont en compétition.

3 Un joueur par équipe qui a la carte fait le parcours sportif : vérifier que celui-ci est correctement réalisé. Il est possible d'organiser des manches où deux joueurs par équipe font le parcours l'un après l'autre afin de faire passer tous les participants si les équipes sont fournies.

4 Le joueur qui finit le parcours en premier donne sa carte : si c'est la bonne carte, l'équipe gagne 1 point. Si ce n'est pas la bonne carte, c'est au joueur arrivé en 2^e de donner sa carte.

5 Le joueur de l'équipe ayant gagné tire un but dans le « but-catégorie » qui lui semble correspondre à sa carte. S'il réussit et qu'il s'agit de la bonne catégorie, il marque un point.

6 Noter sur un papier les points attribués. Il est possible d'attribuer également des points de fair-play. Il est également possible de faire cette phase sans attribuer de points si le formateur préfère éviter de mettre les joueurs en compétition pour cette activité.

- À chaque nouvelle manche, vous pouvez donner un nouveau parcours à faire aux équipes (ex: passer de

cloche-pied à pas chassés) ou, si vous avez fait un type de parcours par équipe, leur dire de changer de parcours en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

➤ Barème des points :

PARCOURS	Arriver le premier avec la bonne carte	1 par manche
TIR AU BUT	Marquer un but dans la bonne cage	1 par manche
FAIR-PLAY	À l'appréciation du formateur en fonction de l'attitude des joueurs	2 maximum par équipe sur l'activité

➤ Consignes pour les joueurs :

Il y a 12 manches. À chaque manche, je vais lire une description correspondant à un inconnu : il faut m'apporter la carte de cet inconnu le plus vite possible. Attention, pour chaque manche, seules 2 équipes ont la bonne carte ! Donc parfois vous devrez m'apporter une carte, et parfois non.

Si vous pensez avoir la carte qui correspond à la description, un joueur de l'équipe réalise le parcours et me donne la carte. Si je vous demande de faire le parcours à deux, les joueurs passent l'un après l'autre et le dernier me donne la carte. Si c'est la bonne carte, vous gagnez 1 point. Si non, vous retournez à votre poste de départ et je donne sa chance à l'autre équipe.

Si vous avez gagné le point, vous pouvez en gagner un autre, en tirant dans le but de la catégorie de votre carte : il faut choisir entre nationalité, origine ou croyance.

Attention, quand je lis la description, le joueur ne peut pas partir avant que j'aie donné le top départ. Si je demande à deux joueurs par équipe de faire le parcours à la suite, le second joueur doit attendre que son coéquipier ait terminé le parcours avant de le commencer.

En option, si le formateur choisit d'alterner les parcours : à chaque nouvelle manche, vous changez de parcours (dans le sens des aiguilles d'une montre)



PHASE 3 : TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF

 20 min

ENJEU PRINCIPAL

➤ arriver, avec les joueurs, à l'idée que :

- une personne peut avoir plusieurs identités qui se combinent,
- l'origine d'une personne ne détermine pas sa conviction, et que
- la laïcité est justement ce qui garantit à chacun d'être libre de choisir sa conviction.

DÉROULÉ

1 COMBINAISONS

 10 min

Il s'agit de proposer des « combinaisons » entre différentes cartes du jeu, afin d'évoquer une grande diversité de situations, de parler par exemple des Arabes chrétiens, ou des Asiatiques juifs, etc.

- Rassembler les joueurs en cercle, recomposer ensemble les 3 catégories (nationalité, origine, croyance) et redéfinir synthétiquement avec eux ces 3 mots (voir les définitions en p.47).
- Classer rapidement les cartes du jeu dans les 3 catégories.
- Présenter aux joueurs les cartes des combinaisons proposées ci-après (voir déroulé détaillé) et leur demander si la combinaison est possible.
- Faire échanger les joueurs et leur poser des questions pour clarifier les éventuelles confusions et les amener à prendre conscience que toutes ces combinaisons existent.
- Arriver avec eux à l'idée que l'origine d'une personne ne détermine pas sa croyance, et faire apparaître la diversité des identités : une personne peut avoir plusieurs identités à la fois, qui se combinent et ne s'excluent pas. Si besoin, on peut citer les exemples donnés dans le déroulé détaillé.
- Il est possible d'ajouter d'autres combinaisons parmi les cartes en fonction des stéréotypes exprimés par les joueurs pendant le temps de jeu ou selon votre expérience avec cette équipe.

2 LAÏCITÉ

 10 min

Il s'agit de combiner la carte « Français » avec chacune des cartes-croyances (chrétien, juif, musulman, athée, hindouiste, bouddhiste), pour arriver à évoquer la laïcité comme ce qui permet, justement, qu'une personne puisse être française et de la conviction de son choix (voir déroulé détaillé).





1 COMBINAISONS

COMBINAISON 1 : FRANÇAIS + ARABE

ENJEU PRINCIPAL

- déconstruire l'idée selon laquelle une personne est soit française, soit arabe ; et mettre en évidence qu'il y a de nombreuses personnes qui sont à la fois françaises et arabes.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Sais-tu s'il y a des personnes qui se disent à la fois françaises et arabes ?
- > Ah bon, il n'y a aucun Arabe français, tu es sûr ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE !



SI DES ENFANTS...

...disent « **moi je suis arabe, je ne suis pas français** » :

Éviter de brusquer l'enfant en refusant son témoignage ou en le contredisant de manière frontale : il est tout à fait possible que l'enfant n'ait pas la nationalité française et que cela lui paraisse étranger. Il s'agit alors de déplacer la question en demandant à l'ensemble du groupe s'ils savent s'il y a des personnes qui sont arabes et françaises. On peut citer avec eux des exemples de personnalités célèbres si besoin. On peut ensuite résumer : une personne peut être à la fois arabe, car c'est son origine, et française, car c'est sa nationalité. Elle peut se définir avec les deux identités à la fois.

...disent « **si tu es arabe, tu peux pas être français !** » :

Comme précédemment, il s'agit de rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'être « d'origine française » pour être de nationalité française : les Français ont des origines très variées. Il y a des Français qui sont nés en France, d'autres qui sont nés à l'étranger ; certains ont des parents et des grands-parents français, d'autres sont les premiers à être français dans leur famille. Il y a des Français d'origine africaine, arabe, américaine, européenne, etc.



COMBINAISON 2 : ARABE + CHRÉTIEN

ENJEU PRINCIPAL

➤ déconstruire la confusion entre arabe et musulman, et faire apparaître qu'il y a des personnes arabes chrétiennes, mais aussi juives, bouddhistes, etc.

INFOS UTILES

➤ Des Arabes chrétiens ?

Certains stagiaires ont du mal à concevoir qu'une personne arabe puisse être chrétienne (ou juive, bouddhiste, etc.). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils confondent l'origine arabe et la conviction musulmane, majoritairement répandue parmi les populations arabes. Pourtant, il y a une longue histoire de présence chrétienne dans des régions du monde aujourd'hui désignées comme arabes (où la langue majoritaire est l'arabe). C'est le cas de la Palestine, de l'Égypte, du Liban par exemple. De plus, une personne d'origine arabe, comme toutes les personnes, peut avoir la conviction de son choix.

➤ Des Arabes juifs ?

Le judaïsme s'est développé au Proche-Orient au cours du 1^{er} millénaire avant notre ère. Durant les siècles et millénaires qui ont suivi, certains juifs ont continué d'habiter dans cette région ; d'autres ont émigré dans d'autres régions du monde, par exemple en Afrique du Nord ou en Europe, principalement en raison des persécutions subies. À partir du VII^e siècle, des Arabes musulmans conquièrent des territoires dans tout le Proche-Orient ainsi qu'en Afrique du Nord. Parmi les populations locales, certains adoptent la langue arabe et des éléments culturels arabes (artistiques, culinaires, etc.), mais pas la religion musulmane. De nombreux juifs de cette région ont adopté ces éléments culturels et se considèrent donc comme arabes. Néanmoins, depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, la situation des communautés juives s'étant dégradée dans les pays arabes, de nombreux juifs arabes ont émigré dans d'autres pays. Il reste toutefois des communautés juives dans certains pays arabes, par exemple le Maroc et la Tunisie.

QUESTIONS DE RELANCE



- > D'après toi, les Arabes ont tous la même croyance ?
- > Es-tu sûr qu'il n'existe aucun Arabe chrétien ?
- > Es-tu sûr que tous les Arabes sont musulmans ?
- > Et tous les musulmans sont arabes ?

POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE !



SI DES ADOLESCENTS...

...disent que **« les Arabes, ce sont forcément des musulmans »** :

Cette erreur vient d'une confusion entre l'origine arabe et la religion musulmane, mais aussi d'une méconnaissance de la diversité des musulmans dans le monde. L'islam étant né dans la péninsule arabique et les premières populations musulmanes étant arabes, il y a souvent une confusion entre les deux termes. Pourtant, il existe de nombreux Arabes qui ne sont pas musulmans, comme les Égyptiens chrétiens ; et de nombreux musulmans qui ne sont pas arabes (c'est même le cas de la majorité), comme les Indiens musulmans.



COMBINAISON 3: ASIATIQUE + JUIF

ENJEU PRINCIPAL

➤ déconstruire l'idée que la communauté juive constitue un groupe fermé, à l'origine homogène, qui constitue l'un des nombreux stéréotypes antisémites.

INFOS UTILES

➤ Des Asiatiques juifs ?

Des traces historiques attestent de la présence de communautés juives dans cette région dès le II^e siècle avant notre ère, notamment dans les villes de Samarcande et Boukhara (Ouzbékistan) et Bagdad (Iraq). Il y a également eu une importante vague d'immigration mais aussi de relocalisations de familles juives dans ces régions à la suite de la Révolution Russe dans les années 1920 ainsi que durant la deuxième guerre mondiale pour fuir les persécutions du régime nazi. Aujourd'hui les personnes juives sont largement minoritaires dans ces régions du monde et subissent des persécutions, notamment au Tadjikistan, en Afghanistan et en Iran.

➤ Juifs de toutes origines

Il y a des personnes juives originaires de tous les continents. Cette combinaison permet d'évoquer avec les stagiaires les communautés juives d'autres régions telles qu'en Amérique du Nord et du Sud et en Afrique par exemple, comme la communauté juive originaire d'Ethiopie, pays d'Afrique de l'Est. Il y a des traces de cette communauté juive africaine sur ce territoire qui datent d'il y a plus de 500 ans. Les juifs originaires d'Ethiopie considèrent que leur communauté est présente dans ce pays depuis environ 3000 ans. Il y a aussi des communautés juives en Afrique du Nord (Maghreb), au Maroc et en Tunisie par exemple : ces personnes peuvent donc se définir comme juives, africaines et arabes.

On peut également expliquer aux stagiaires que des personnes se convertissent au judaïsme sur tous les continents.

QUESTIONS DE RELANCE



> Ah bon, il n'existe aucun juif d'origine asiatique ?

> Quels pays d'Asie connais-tu ?

POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



SI DES JEUNES...

...disent « ***mais c'est impossible, ça n'existe pas !*** » :

Certains jeunes ont du mal à concevoir qu'une personne asiatique puisse être juive car leur présence en Asie centrale et orientale est peu connue. Pourtant, il existe plusieurs communautés juives, bien que minoritaires, en Inde, en Chine, à Singapour, à Hong Kong, au Japon en Indonésie, à Taïwan, en Asie centrale etc. On trouve dans certains de ces pays de très anciennes communautés juives, avec des synagogues, et des documents administratifs, commerciaux et religieux (livre de prières...) attestant leur présence dans ces régions du monde. Enfin, on peut rappeler que toute personne, y compris originaire d'Asie, peut se convertir au judaïsme.



COMBINAISON 4: ASIATIQUE + MUSULMAN

ENJEU PRINCIPAL

➤ déconstruire l'idée que « arabe et musulman, c'est la même chose », et mettre en évidence qu'il existe de très nombreux musulmans qui ne sont pas d'origine arabe, comme les musulmans asiatiques.

INFOS UTILES

➤ Des Asiatiques musulmans ?

Certains stagiaires associent spontanément la conviction religieuse « musulman » à l'origine « arabe ». Ils pensent que la majorité des musulmans sont arabes. Il est intéressant de leur montrer que ce n'est pas le cas, et que la très grande majorité des musulmans habitent en Asie orientale. Les deux plus « grands » pays musulmans, en nombre de personnes, sont l'Indonésie et l'Inde. Les communautés musulmanes dans ces pays sont très anciennes.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Quels pays connaissez-vous en Asie ?
- > À votre avis, quel sont les pays où il y a le plus de musulmans dans le monde ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!

SI DES ADOLESCENTS...

...évoquent « **le cas des Ouïghours** » :

Lorsque l'association *Asiatique + Musulman* est proposée, certains adolescents pensent d'emblée aux Ouïghours : il s'agit d'une communauté turcophone habitant dans l'ouest de la Chine, majoritairement musulmane. Leur région, le Xinjiang, a été annexée par la Chine en 1949. Depuis, de nombreux Ouïghours souhaitent retrouver leur indépendance. Pour conforter l'annexion et affaiblir toute velléité d'indépendance de la part des Ouïghours, le gouvernement chinois a fait en sorte que la communauté des Hans (communauté majoritaire en Chine) s'installe durablement dans cette région. Les Ouïghours subissent actuellement des persécutions de la part du gouvernement chinois : un grand nombre d'entre eux sont enfermés dans des camps ; la pratique de la religion musulmane est interdite ; certains subissent travail forcé, torture, viol, stérilisation forcée ; d'autres ont complètement disparu. Le gouvernement chinois explique cette politique de répression par la "lutte contre le terrorisme islamiste" (à la suite d'attentats dans les années 2010). Aujourd'hui, des Ouïghours ayant réussi à fuir la Chine, tout comme des chercheurs qui travaillent sur le sujet, expliquent qu'il s'agit pour le gouvernement d'éradiquer toute trace de la culture ouïghoure, et dénoncent un génocide.



COMBINAISON 5 : ATHÉE + ARABE

ENJEU PRINCIPAL

➤ s'assurer que les joueurs ont bien compris qu'une personne peut avoir la conviction de son choix (y compris l'athéisme) quelle que soit son origine, en leur proposant une association qui surprend parfois.

INFOS UTILES

Certaines personnes ont du mal à concevoir qu'une personne arabe puisse être athée ou polythéiste (ex: hindouiste). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils confondent l'origine arabe et la conviction musulmane, majoritairement répandue parmi les populations arabes. L'athéisme et les polythéismes étant moins répandus

ou visibles parmi ces populations, la combinaison de l'origine arabe et des convictions athée ou polythéistes paraît surprenante pour certains. Pourtant, une personne d'origine arabe, comme toutes les personnes, peut avoir la conviction de son choix.

QUESTIONS DE RELANCE

> Ah bon, tu penses que tous les Arabes ont la même croyance ? Qu'ils sont tous pareil, pensent et croient la même chose ? Et les Arabes chrétiens ou juifs alors ?

POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE !



SI DES JEUNES...

...disent « **les vrais Arabes sont musulmans** » :

Partir d'un exemple concret et poser des questions pour essayer de se mettre à la place d'une personne désignée comme « faux » arabe :

Si telle personne dit qu'elle est arabe (sans être musulmane), qu'est-ce que ça veut dire pour elle ?

Qu'est-ce qui rassemble les personnes qui se disent arabes ? (Ici insister sur des éléments culturels, la langue, des traditions, des récits partagés)

Conclure avec les jeunes : bien que beaucoup d'arabes soient musulmans, le fait de partager une conviction est loin d'être l'unique élément qui lie ces personnes entre elles. Si une personne dit qu'elle est arabe, c'est qu'elle se sent proche d'une culture partagée, que ce soit via la langue, la religion, des traditions, des ancêtres de cette origine-là, ou bien un milieu dans lequel elle a grandi, etc.



2 LAÏCITÉ

ENJEUX

- Comprendre que c'est la laïcité qui garantit à chacun, en France, de pouvoir choisir la conviction de son choix.
- Comprendre que cette liberté n'a pas toujours existé dans l'histoire de France, et qu'elle n'est pas garantie dans tous les pays du monde.

DÉROULÉ

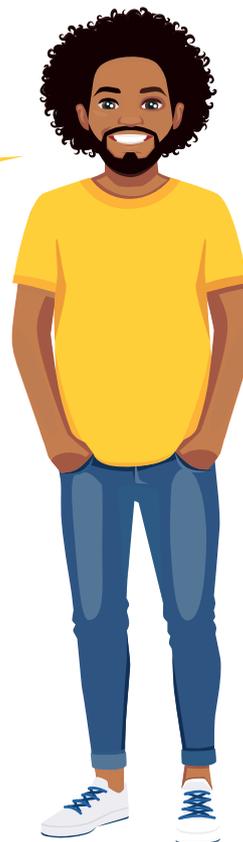
- 1 Combiner rapidement la carte « Français » avec chacune des convictions : chrétien, juif, musulman, athée, hindouiste, bouddhiste. Arriver avec les joueurs à l'idée que toutes ces combinaisons sont possibles.
- 2 Leur poser alors une question pour arriver à une première approche de la laïcité. S'ils ne trouvent pas, leur dire qu'il s'agit de la laïcité.

Comment appelle-t-on le principe, inscrit dans la loi, qui garantit à chacun le droit de choisir sa croyance en France ?

- 3 Leur demander ensuite :

Savez-vous si ça a toujours été possible de choisir sa croyance en France ? Et est-ce c'est le cas partout dans le monde ?

- Laisser les joueurs exprimer leurs connaissances à ce sujet, et compléter ces informations à l'aide des « infos utiles » ci-après.
- Conclure en rappelant que c'est parce que la France est laïque qu'il est possible d'être Français et d'avoir la conviction de son choix. Le formateur insiste ici sur la liberté : liberté de conscience, liberté de culte et liberté d'expression.





i INFOS UTILES

➤ La laïcité : un principe propre à l'histoire de France

Jusqu'à la Révolution, la France est un royaume qui a pour religion officielle le catholicisme. Les personnes qui avaient une autre religion n'avaient pas les mêmes droits que les catholiques. Les juifs et les protestants ont été persécutés et chassés du royaume, et les athées pouvaient être condamnés à mort.

Puis la laïcité a été construite en trois étapes :

- 1) En 1789, lors de la Révolution française, les représentants des Français adoptent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui commence ainsi : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Les Français sont alors libres de leurs opinions et ils ont les mêmes droits.
- 2) En 1881 et 1882, sous le ministre Jules Ferry, une loi rend l'école publique gratuite et laïque. Cela signifie qu'il n'y a plus de cours de religion.
- 3) En 1905, les députés votent une loi appelée « Loi de séparation des Églises et de l'État ».

Depuis, les organisations religieuses et l'État français sont indépendants, ce ne sont pas elles qui décident des lois. L'État ne se mêle pas du fonctionnement des

➤ Liberté religieuse dans le monde : éléments de comparaison

Pour certains stagiaires, la liberté de choisir sa conviction semble être une chose évidente et acquise. De même en ce qui concerne l'égalité des individus devant la loi, quelle que soit leur conviction. Il importe de faire apparaître que :

- cela n'a pas toujours existé, et c'est un acquis récent au regard de l'histoire de France ;
- cette liberté et cette égalité n'existent pas dans tous les pays, encore aujourd'hui.

De nombreux pays garantissent cette liberté et cette égalité, sans que les lois qui les garantissent ne soient appelées "laïcité". Il s'agit de pays démocratiques, comme le Royaume-Uni, le Pérou, le Japon ou le Canada par exemple. Mais il existe aussi de nombreux pays où la liberté religieuse est menacée, soit parce que certaines voire toutes les religions sont interdites (comme en Corée du Nord ou en Chine), soit parce qu'une religion en particulier est obligatoire (comme en Arabie saoudite), soit parce que les citoyens n'ont pas les mêmes droits selon leur conviction et ne sont

organisations religieuses, sauf si elles ne respectent pas la loi. La République est donc laïque. L'État n'est lié à aucune conviction : il n'est ni athée, ni chrétien, ni musulman, ni juif, etc. Il garantit :

- la liberté de conscience : la possibilité, pour chacun, de choisir sa conviction et d'en changer s'il le souhaite ;
- la liberté de culte : la possibilité, pour chacun, de pratiquer une religion s'il le souhaite, et de la manière qui lui convient, y compris la possibilité de s'exprimer au sujet de ses convictions religieuses, et de les manifester extérieurement par des signes ou tenues (dans le respect des règles existantes) ;
- l'égalité de tous devant la loi.



QUESTIONS DE RELANCE

- > Est-ce que vous avez le droit de donner votre avis sur ces sujets ?
- > Est-ce que vous avez le droit de choisir votre conviction en France ?
- > Est-ce que vous avez le droit de pratiquer votre religion si vous en avez une ?
- > Comment ça s'appelle quand on a le droit de penser ce que l'on veut ?



POUR ALLER PLUS LOIN.... DEUX CAS PRATIQUES !



SI DES JEUNES...

...disent qu'« **en France, on a pas le droit de pratiquer sa religion** » :

L'État garantit aux citoyens l'exercice de leur religion, dans la limite du respect des lois et de l'ordre public (ne pas gêner ou mettre en danger les personnes). Par exemple, si je suis musulman, je peux aller à la mosquée. Si je suis catholique, je peux aller à l'église. Chaque année les hindouistes organisent un grand défilé dans les rues de Paris pour la fête du dieu Ganesh. Comme toutes manifestations dans l'espace public, ce défilé doit faire l'objet d'une autorisation de la part du préfet. S'il estime qu'elle ne trouble pas l'ordre public, c'est-à-dire qu'elle respecte les règles de sécurité et de bon voisinage, elle est autorisée. Chacun a le droit de choisir non seulement ce qu'il croit, mais aussi ce qu'il fait en termes de pratiques, et la manière dont il le fait. En effet, croyances et pratiques ne sont pas nécessairement liées: un croyant n'est pas forcément pratiquant, et inversement une personne qui pratique un rite n'est pas forcément croyante (elle peut avoir d'autres motivations: se rattacher à une communauté culturelle, faire plaisir à sa famille, passer du temps avec ses proches, prendre le temps de réfléchir ou de s'éloigner de ses habitudes, etc.). La laïcité permet à chacun de croire et de pratiquer à sa manière.

...disent « **la laïcité, ça veut dire 'pas de religion à l'école'** » :

Certains jeunes ont une représentation biaisée de ce qu'est la laïcité, du fait qu'à l'école publique, les élèves n'ont pas le droit de porter des signes religieux ostensibles. Il arrive que ce soit le seul élément qu'ils aient en tête concernant la laïcité, et qu'ils ne comprennent pas le sens de cette règle; si bien que pour eux, la laïcité est perçue comme quelque chose qui restreint, comme une série d'interdictions. Dans ce cas, il importe d'explicitier avec eux ce que "école laïque" signifie, et pourquoi les règles en vigueur ont été décidées.

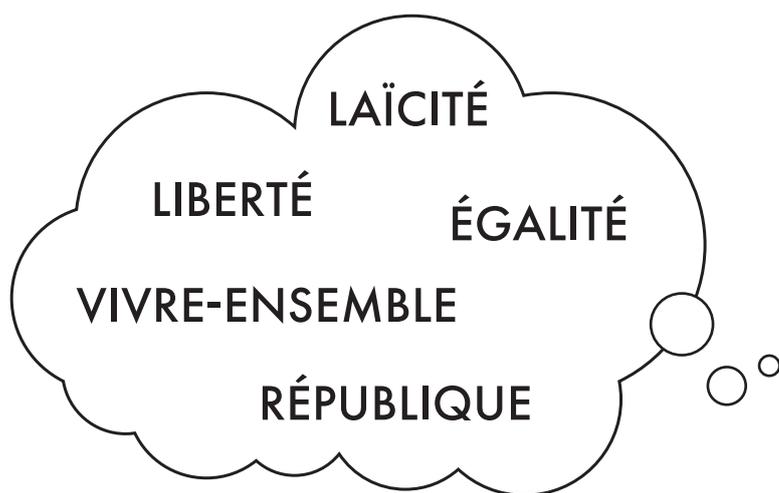
En 1881 et 1882, sous le ministre Jules Ferry, l'école publique devient gratuite et laïque. L'école est laïque, c'est-à-dire qu'elle ne transmet pas une religion aux élèves. Il n'y a donc plus de cours de religion. De plus, les enseignants doivent être neutres: ils ne donnent pas leur opinion sur la religion pour ne pas influencer les élèves. En revanche, ils transmettent des connaissances sur les religions, les convictions athées et agnostiques, et sur la laïcité. L'école républicaine a pour mission d'apprendre à chaque élève à se faire sa propre opinion.

En 2004, les députés votent une loi qui interdit aux élèves de porter à l'école publique des tenues ou des signes religieux ostensibles, c'est-à-dire qui montrent de manière très visible leur religion. Les députés votent cette loi car ils pensent que si des élèves portent des signes religieux très visibles, d'autres peuvent se sentir forcés d'adopter la religion de leurs camarades, ou de pratiquer leur religion de la même manière qu'eux. Les élèves n'ont donc pas le droit d'imposer à d'autres d'avoir une religion ou de ne pas en avoir. Ils n'ont pas non plus le droit d'imposer une manière de pratiquer une religion. En revanche, les élèves ont le droit de parler de leur conviction, tant qu'ils respectent la liberté de conscience de leurs camarades. Ils doivent laisser chacun s'exprimer et agir comme il le souhaite.



ACTIVITÉ 2

Quiz “La laïcité concrètement”





Présentation

L'ACTIVITÉ

Ce quiz permet d'aborder la thématique de la laïcité de manière concrète et à partir d'exemples de la vie quotidienne et professionnelle des stagiaires. Il est conçu selon une progression, ce qui permet d'aborder avec les stagiaires différents enjeux de la laïcité allant d'éléments d'application pratiques à sa construction historique.

- Les stagiaires sont répartis en équipes de 3 à 4 joueurs.
- L'activité comporte 4 phases :

PHASE 1 : Avant le début du quiz, expliquer aux stagiaires que toutes les questions s'appliquent au contexte français. On leur demande si ces affirmations sont valables pour la France et non pour un pays étranger. Attirer aussi leur attention sur la formulation des phrases : ils ont besoin d'être bien attentif à leur formulation pour donner la réponse adéquate.

PHASE 2 : Lorsqu'une question s'affiche, les stagiaires discutent en équipe et se mettent d'accord sur la réponse. Selon les questions, ils disposent de 1 à 2 minutes (la durée est indiquée directement dans le Powerpoint du quiz, dans les commentaires). Pendant ce temps de réflexion, le formateur peut passer dans les équipes pour écouter ce que les stagiaires ont à dire et échanger avec eux.

PHASE 3 : Pour donner leur réponse, les équipes lèvent le panneau de la couleur correspondant à la réponse choisie (*voir panneaux en annexe*).

PHASE 4 : Après chaque question, un temps d'échange est prévu, pour revenir sur des confusions, apporter des précisions, déconstruire des stéréotypes, etc. Le formateur pose des questions aux stagiaires pour qu'ils précisent leurs propos et aillent plus loin dans leur réflexion, plutôt que de leur « donner des réponses ».

LES OBJECTIFS

- Comprendre la laïcité en réfléchissant à des questions juridiques concrètes.
- Déconstruire des préjugés sur la laïcité.
- Comprendre que la laïcité sert d'abord à assurer la liberté (liberté de conscience, de culte) dans le respect de certaines limites et à garantir l'égalité (les discriminations sont punies par la loi).
- Comprendre qu'il est difficile d'établir des règles qui semblent justes à tous, que la laïcité est le fruit de compromis et qu'elle continue de faire l'objet de discussions parmi les citoyens et de propositions de nouvelles lois.

LE MATÉRIEL

- Matériel de projection pour le quiz (image, pas de son)
- Connexion internet pour accéder au quiz
<https://shorturl.at/oTUV3>
- Panneaux de réponse pour chaque équipe (en annexe p.52-55)



1 “CHAQUE PERSONNE PEUT AVOIR OU NON UNE RELIGION, ET AUSSI CHANGER DE CONVICTION À CE SUJET”

🗉 Réponse verte : vrai

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre que le principe de laïcité garantit la liberté de conscience de chacun, c'est-à-dire : avoir ou non une religion, se faire son propre avis à ce sujet et, si on le souhaite, en changer.

📄 INFOS UTILES

Toute personne qui vit en France est libre de choisir sa conviction : c'est la liberté de conscience. Cette liberté repose sur l'idée que la conviction religieuse fait l'objet d'un choix conscient de la part des individus. Ainsi, une personne peut changer de conviction : avoir une religion comme ne plus en avoir, ou encore en changer, autant de fois qu'elle le souhaite au cours de sa vie.

La conviction religieuse peut-être le fruit de l'éducation des parents, qui ont le droit de transmettre à leurs enfants la conviction qui est la leur (Convention européenne des droits de l'Homme). Toutefois, enfant comme adulte, chacun est libre de ses convictions¹. Certains parents imposent leur conviction à leur enfant, d'autres la transmettent et espèrent que leur enfant la partagera, d'autres encore parlent avec leur enfant de leurs propres convictions mais le laissent libre de choisir.

Le fait de rendre familier aux enfants et adolescents le choix individuel en matière de conviction, et notamment la liberté de changer, permet de les rendre disposés à accepter les choix d'autrui. Et ça leur permet non seulement d'accepter les autres, mais aussi d'être en mesure de s'appliquer, plus tard, cette liberté à eux-mêmes : que ce soit pour garder la conviction transmise par leurs parents, pour la réinvestir à leur manière, ou pour en changer.



QUESTIONS DE RELANCE

- > Est-ce que tout le monde a une religion en France ?
- > Connaissez-vous différentes convictions présentes en France ? Lesquelles ?
- > A-t-on le droit d'arrêter de croire ? A-t-on le droit de se convertir à une religion ?

1 • Convention Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre 1989) : chaque enfant a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Les parents ont le droit de guider le mineur pour l'exercice de ses libertés de conscience et de religion dans la première enfance.



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



ET SI UN ENFANT ME DIT :

« *Alors mes parents n'ont pas le droit de me forcer à partager leur religion ?* » :

Commencer à échanger avec l'enfant en le questionnant afin de clarifier au mieux ce dont il veut parler : « *Que veux-tu dire par « forcer ?* », « *Toi, que penses-tu de la situation ?* », « *As-tu déjà parlé de ton avis sur la religion avec tes parents ?* ».

Ensuite, il est possible pour l'animateur d'expliquer à l'enfant pour quelles raisons des parents peuvent choisir de transmettre une éducation spécifique : « *En France, les parents sont libres de donner l'éducation qu'ils souhaitent à leurs enfants : cela peut passer par des valeurs, des habitudes de vie et parfois aussi une conviction religieuse ou non religieuse, s'ils en ont une. Certains parents décident aussi de laisser les enfants choisir leur conviction religieuse, d'autres ne parlent pas de ces sujets avec eux. Tout au long de sa vie, l'enfant va construire ses idées et à l'âge adulte il pourra choisir ce qu'il veut faire sur différents sujets (habitudes de vie, valeurs morales, convictions religieuses, politiques etc...).* »

Enfin, pour expliquer la liberté de conscience à l'enfant, l'animateur peut en parler de manière descriptive :

1. Incarner la chose en parlant des personnes et s'appuyer sur les cas que les enfants évoquent, en généralisant : « *Il y a des gens qui changent de conviction au cours de leur vie* ».
2. Ne pas isoler la question du « changement » du reste des réalités ; évoquer un panel large, parmi lequel le changement de conviction : « *Il y a des familles où tout le monde partage la même conviction ; il y a des familles où tout le monde n'a pas la même conviction, par exemple entre cousins-cousines, entre frères et sœurs, ou entre les parents ; il y a des enfants qui gardent la même conviction que leurs parents ; d'autres qui en changent* ». Ces réalités sont déjà connues des enfants et parfois elles seront exprimées par des camarades eux-mêmes, mettant en valeur à la fois la liberté de conscience et la diversité des manières d'envisager les convictions. Pour l'animateur, il s'agit seulement de les évoquer avec eux, sans émettre de jugement : on n'en parle pas comme un problème, mais on ne dit pas non plus « *c'est formidable* ». On évoque simplement le fait que des gens changent parfois de conviction, en constatant avec eux que c'est une réalité qui existe : on leur fait ainsi appréhender cette diversité non comme problématique mais comme normale.



À NOTER

Il est déstabilisant pour l'enfant, ou le groupe, que l'on s'adresse à lui, ou eux, à la 2^e personne, en disant : « Tu as le droit de changer de conviction » ou « Vous pourriez changer de conviction ». Cela peut leur faire ressentir qu'ils sont encouragés à changer de conviction or l'animateur ne cherche pas à être frontal pour faire comprendre la liberté de conscience.



POINT DE VIGILANCE

Toute éducation doit se faire dans le respect de l'intégrité de l'enfant (ne pas user de la violence, physique, verbale ou morale). Il est possible de rappeler aux enfants qu'ils ont le droit à leur intégrité (physique, morale) et qu'aucun adulte n'a le droit d'user de la violence envers eux, y compris dans le cadre familial et éducatif. S'ils sont victimes de violence, leur expliquer qu'ils peuvent s'adresser à un adulte de confiance ou appeler le 119.



2 “LA LAÏCITÉ GARANTIT À CHAQUE PERSONNE LE DROIT DE”:

- 1- *prendre des cours de religion*
- 2- *célébrer une fête religieuse dans un parc*
- 3- *porter des signes religieux dans la rue*
- 4- *présenter sa religion aux passants*

☞ Réponses bleue, verte, rouge et jaune : toutes les affirmations sont justes

ENJEU PRINCIPAL

Prendre conscience des applications concrètes de la liberté de culte alors que ce sont souvent les limites à cette liberté qui sont évoquées.

INFOS UTILES

En France, la liberté de culte est garantie par le 1^{er} article de la loi de 1905.

Une personne a donc le droit de se rendre dans un lieu de culte pour prier, célébrer une fête religieuse, prendre des cours de religion. Il est aussi possible de célébrer une fête religieuse dans la rue. Par exemple, des chrétiens organisent des processions, des hindouistes organisent un grand défilé pour la fête du dieu Ganesh, des juifs organisent un allumage public des bougies de la fête de Hanouka ou des musulmans organisent une grande fête de rupture du jeûne du mois de ramadan dans un parc public. Ces cérémonies religieuses dans la rue, ou l'espace public de manière générale, sont soumises aux mêmes règles et contraintes (sécurité, respect du voisinage, etc.) que toutes les manifestations dans la rue. Elles doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du préfet. Il l'accorde sauf s'il estime qu'elles risquent de troubler l'ordre public, c'est-à-dire qu'elles ne respectent pas les règles de sécurité et de bon voisinage.

Enfin, il est aussi possible de présenter sa religion aux passants dans la rue ou en faisant du porte à porte. Certaines personnes souhaitent diffuser leur religion pour différentes raisons, par exemple car ils estiment qu'elles pourraient apporter des choses intéressantes à d'autres personnes. On peut penser à certains membres des Témoins de Jéhovah ou encore à des évangélistes. Certains croyants de ces religions font du prosélytisme, c'est-à-dire qu'ils cherchent à propager leur conviction : la liberté de culte leur permet de le faire. Cependant, tout ce qui relève de la contrainte, de la pression ou de la manipulation psychologique est illégal : c'est ce qu'on appelle le prosélytisme abusif.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Pourquoi n'avez-vous pas sélectionné cette affirmation ? (en fonction des réponses)
- > Quel est le nom de la liberté qui garantit de pouvoir faire ces actions ?
- > Quelles sont les conditions pour pouvoir exercer des libertés 3 et 5 ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



ET SI UN JEUNE ME DIT :

« C'est pas vrai, nous on a jamais le droit d'organiser une fête religieuse ! » :

Dans l'échange avec le jeune, il est important pour l'animateur de commencer par le questionner. Cela permet de lui faire préciser son propos en restituant les faits le plus précisément possible : **« De quelle fête religieuse parles-tu ? De qui parles-tu quand tu dis « on » ? Que veux-tu dire par « on a jamais le droit » ? Quand t'a-t-on refusé ce droit ? Où ? Te l'a-t-on rapporté ? »**. Cela permet, dans un premier temps, à l'animateur de mieux cerner la situation dont il est question et, dans un second temps, de rebondir efficacement sur différents éléments afin de faire réfléchir le jeune.

Il est aussi intéressant de l'interroger spécifiquement sur le « nous » dont il parle. S'agit-il de lui et sa famille, de ses amis, de certains membres d'une communauté religieuse ou de tous les membres d'une communauté religieuse au niveau mondial ? L'animateur peut alors lui expliquer qu'il est possible de parler de faits précis, qu'il, ou des gens de son cercle proche ont expérimenté, mais qu'il est difficile de parler de faits éloignés sur lesquels on n'a pas tous les éléments. De plus, on ne peut pas parler au nom de toute une communauté au niveau mondiale car c'est impossible de savoir ce qu'il se passe pour tout le monde, partout dans le monde.

Grâce aux éléments recueillis, l'animateur peut synthétiser avec le jeune ce que garantit la liberté de culte en France et les conditions nécessaires à respecter pour pouvoir l'exercer dans certaines situations. Il sera alors possible de lui faire apparaître que dans le contexte français, la loi permet à chacun d'organiser une fête religieuse, dans un espace privé mais aussi dans l'espace public, sous réserve de respecter la loi. Pour l'espace privé, les conditions à respecter sont, par exemple, la tranquillité des voisins et pour l'espace public, demander une autorisation au préfet et respecter l'ordre public.

Enfin, si le jeune dit que ces éléments étaient respectés mais que l'autorisation a été refusée, l'amener à réfléchir à plusieurs choses. Tout d'abord, une autorisation peut être refusée pour une fête religieuse comme pour tout autre type d'événement, comme l'organisation de manifestations politiques par exemple. Ensuite, il est aussi possible que la loi n'ait pas été appliquée correctement ou encore qu'une décision arbitraire ait été prise. Le jeune peut aussi avoir le sentiment qu'une discrimination a eu lieu. Dans ce cas, l'aider à comprendre qu'il est nécessaire d'avoir des preuves pour le prouver et porter plainte. Dans le cas où la discrimination est avérée, la décision pourra être revue et les responsables de la décision pourront être punis par le tribunal car la loi protège chaque personne vivant en France de toute discrimination.





3 "AU COLLÈGE ET AU LYCÉE, LES ÉLÈVES N'ONT PAS LE DROIT DE PARLER DE RELIGION"

🗉 Réponse rouge : faux

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre que dans l'enseignement public, les élèves ont droit de parler de leurs convictions, en respectant la liberté de conscience de chacun et en s'abstenant de tout prosélytisme, et faire la différence avec les règles qui s'appliquent aux professionnels de l'éducation.

i INFOS UTILES

De l'école primaire au lycée en passant par le collège, les élèves ont le droit de dire quelle est leur conviction et de parler de religion tant qu'ils s'expriment en leur nom et respectent la liberté de conscience de leurs camarades. Ce droit s'applique dans le cadre de l'enseignement public et privé sous contrat, sous certaines conditions.

Jusqu'au lycée, toute forme de prosélytisme est interdite: les élèves n'ont pas le droit de chercher à convaincre leurs camarades d'adopter telle conviction ou telle manière de croire et de pratiquer sa religion. Cette interdiction est une exception spécifique. En effet, en dehors de l'espace scolaire, les enfants et les jeunes peuvent exercer leur liberté de culte qui inclut celle de propager sa conviction (à l'exclusion de prosélytisme abusif), dans l'espace scolaire, le prosélytisme est interdit car le législateur considère que les élèves ne sont pas encore en mesure d'exercer pleinement leur liberté de conscience puisque l'école est précisément de formation à l'esprit critique.

Dans l'enseignement public primaire et secondaire, pour éviter les contraintes et pressions, la loi de 2004 interdit le port de tenues et de signes religieux ostensibles, soit très visibles (voile, kippa, grande croix, turban sikh) pour les élèves.

Cette interdiction ne signifie pas qu'il est interdit aux élèves de dire quelle est leur conviction ou qu'ils n'ont pas le droit de parler de religion.

Le sujet des convictions, religieuses et non religieuses, et de la laïcité est d'ailleurs au programme de l'Education nationale. De plus, il n'y a pas de sujet qui soit exclu de la réflexion à l'école. Les élèves ont donc non seulement le droit de parler de ce sujet, entre eux, avec leurs professeurs ou en classe par exemple en organisant des exposés dans le cadre d'un cours, mais il fait aussi partie des sujets abordés lors de la scolarité de tout élève, par le biais de la transmission de connaissances sur les convictions religieuses, athée et agnostique.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Est-il interdit aux élèves de parler de leur religion au collège/lycée ?
- > Les élèves ont-ils le droit d'en parler entre eux dans la cour ?
- > À votre avis, pourquoi pourrait-on interdire à un élève de donner son avis sur les religions ?
- > Est-ce que l'on peut parler des religions et des convictions en cours d'histoire ou de français par exemple ?
- > Les professeurs parlent-ils de leur avis sur les convictions et les religions ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



ET SI UN ENFANT ME DIT :

« Mon maître m'a dit que Jésus avait existé pour de vrai, mais ça se fait pas ! » :

Tout d'abord, questionner l'enfant pour l'amener à préciser son propos : **« Qu'a dit ton maître à propos de Jésus ? A-t-il parlé de ce personnage pendant une leçon particulière : français, histoire, éducation civique ? »**. Ensuite, en fonction de ses réponses, il est possible de demander : **« Tu penses que ton enseignant a le droit de te dire son avis à propos d'un personnage religieux ou d'une conviction ? »** Arriver avec lui à l'idée qu'un professeur n'a pas le droit de dire sa conviction, qu'il ait ou non une religion, ni de donner son avis sur le sujet des religions. Ainsi l'enseignant ne dit pas aux élèves ce qu'il juge bien de penser et de faire, s'il est bien d'avoir une religion, ce qu'il estime être la juste manière de pratiquer telle religion. Faire comprendre à l'enfant que les enseignants sont soumis à la neutralité : cela vise à protéger leur liberté de conscience.

Ensuite, demander à l'enfant si son enseignant a déjà parlé de religions ou de personnages religieux durant d'autres leçons ou dans différentes matières. C'est souvent le cas en histoire-géographie, EMC, histoire des arts ou encore en français. Un enfant peut être étonné que l'enseignant aborde ces sujets. Il s'agit de lui faire comprendre que son enseignant va lui transmettre des connaissances sur différentes convictions, et sur la laïcité, qui lui permettront d'exercer son esprit critique sur ces sujets. A ce moment, il ne les influence pas, qu'il s'agisse des convictions religieuses ou politiques. Il va chercher à apprendre aux élèves à parler de ces sujets en respectant la liberté de conscience de chacun.

Précisément, l'enseignant transmet des connaissances historiques. On peut demander à l'enfant **« Savais-tu que les historiens ont assez de traces pour affirmer que Jésus a vécu il y a 2000 ans ? »** et revenir avec lui sur le fait que **« En revanche, les historiens n'affirment rien sur les croyances religieuses autour de ce personnage : ils ne peuvent pas prouver que ces croyances soient vraies ou fausses. À ce sujet, chacun peut donc se faire son propre avis. »** L'enseignant peut également transmettre des connaissances sur les croyances : les chrétiens croient que Jésus est Dieu, les musulmans croient que Jésus est un messager de Dieu. Quand l'enseignant fait cela, il transmet des connaissances, il ne dit pas sa conviction ou son avis sur telle religion.



4 DANS LE CADRE DU MONDE DU TRAVAIL, LAQUELLE DE CES AFFIRMATIONS EST VRAIE :

- 1- un employeur a le droit de demander sa conviction à un candidat
- 2 -un candidat est libre de poser la question de la compatibilité de ses pratiques religieuses avec ses missions

📖 Réponse verte : 2^e réponse ci-dessus

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre que la laïcité garantit l'égalité de tous devant la loi et que la discrimination en raison d'une conviction (religieuse ou non religieuse) est interdite.

📌 INFOS UTILES

Une discrimination vise à défavoriser (ou favoriser) une personne pour des motifs tels que l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou encore les convictions politiques, philosophiques ou religieuses : c'est interdit et sanctionnée par la loi.

Lors d'un entretien d'embauche :

- un employeur n'a pas le droit d'interroger un candidat sur sa conviction.
- un employeur n'a pas le droit de faire de discrimination à l'embauche, pour raisons religieuses, comme pour toute autre raison : sexe, origine, etc. Lorsque cela arrive, si le candidat peut le prouver, il peut porter plainte. Cela peut être difficile à prouver, toutefois des études sur le sujet ont montré la réalité du phénomène et certaines entreprises mettent en place des actions (formation des recruteurs) pour pallier ce problème.
- l'employeur ne peut pas invoquer les préjugés des autres salariés, de ses usagers ou de ses clients pour refuser d'embaucher un candidat en raison de sa conviction. Par exemple, la directrice d'un centre social associatif ne peut refuser d'embaucher une candidate voilée comme agent d'accueil au seul motif que sa présence risquerait de dissuader une partie des habitants de venir au centre. En revanche, elle peut faire valoir la politique de neutralité de l'association, qui interdit toutes formes de manifestations religieuses ou politiques, pour refuser d'embaucher cette personne à condition que cette obligation de neutralité soit explicitement présentée dans le règlement intérieur de la structure.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Pourquoi un employeur n'a-t-il pas le droit d'interroger un candidat sur sa conviction ?
- > Qu'est-ce qu'une discrimination ?
- > Lors d'un entretien d'embauche, est-il interdit de parler ou de montrer sa conviction ?
- > Dans quel cas un employeur peut-il limiter la liberté religieuse d'un salarié ?
- > Pourquoi peut-il être souhaitable d'évoquer avec son employeur sa pratique religieuse ?
- > Quelles sont les exceptions à l'interdiction de ne pas recruter un candidat en raison de ses convictions ?



La personne est en poste :

- Une entreprise n'a pas le droit de limiter la liberté religieuse de ses employés.
- Une première exception est constituée par le droit pour une entreprise ou une association d'intégrer à son règlement intérieur « une politique de neutralité politique, philosophique ou religieuse » qui doit être justifiée par un objectif légitime. La légitimité de cette justification est contrôlée par un juge administratif et un inspecteur du travail.

Le dialogue est souhaitable :

Une personne en poste qui souhaiterait, par exemple, avoir des congés pour raisons religieuses s'entretiendra avec son employeur. Celui-ci lui accorde si cela ne contrevient pas au bon fonctionnement du service et à la réglementation relative aux congés payés. Il n'a pas le droit de lui refuser parce que le motif de la demande est religieux.

Au moment de l'entretien, il est judicieux pour une personne qui a des pratiques religieuses de le signaler afin de vérifier la compatibilité de ses pratiques avec les missions du poste.

À NOTER

Un employeur peut apporter des restrictions à la liberté religieuse seulement si elles sont « justifiées par la nature de la tâche à accomplir » et « proportionnées au but recherché ». Par exemple, la pratique du jeûne peut être incompatible avec certains métiers ou certaines tâches qui nécessitent une grande vigilance et une bonne forme physique (chirurgien, pilote de ligne, pompier, sportif professionnel etc.).

POINT DE VIGILANCE

Une exception : seules les entreprises dites de « tendance » peuvent recruter une personne en fonction de son obédience religieuse. Il y a deux types d'organisation : celles qui promeuvent une conviction, par exemple l'Église catholique et celles qui s'appuient sur une conviction, par exemple les Scouts musulmans de France. Ces organisations ne peuvent pas être accusées de discriminations si elles recrutent uniquement des personnes de leur conviction. Il existe des entreprises de tendance non religieuses par exemple, les syndicats.

POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE !

ET SI UN ADOLESCENT ME DIT :

« Est-ce qu'un employeur a le droit de me demander d'enlever mon signe religieux en entretien ? » :

Tout d'abord, clarifier avec l'adolescent ce qu'il entend par l'expression « signe religieux ». Un signe religieux peut être une kippa, une croix en pendentif, un voile ou encore un turban sikh. Ces éléments matériels manifestent une appartenance à une conviction religieuse.

Ensuite réfléchir avec lui au cadre dans lequel il se trouve en entretien : **« Lors de l'entretien es-tu déjà un membre de l'équipe ? », « Quand tu es candidat as-tu déjà signé ton contrat et commencé tes missions ? », « Si tu n'es pas encore employé, dois-tu te conformer au règlement de l'entreprise ou de la structure le jour de l'entretien ? »**. Arriver avec lui à la conclusion qu'une personne candidate dans le cadre d'un entretien n'est pas encore employée. À ce titre, elle n'a pas à appliquer le règlement de la structure, dont elle ne fait pas encore partie. Cependant, il est utile de revenir avec l'adolescent sur le fait que l'employeur peut informer un candidat que, dans le cadre de ses futures missions, il devra retirer le signe religieux qu'il porte, afin de se conformer au règlement. L'employeur a aussi le droit de demander au candidat s'il est prêt à s'engager sur ce sujet lors de l'entretien.

Enfin, arriver à l'idée avec l'adolescent qu'il peut être pertinent, si on se sent en confiance avec le recruteur, d'aborder la question de ses pratiques religieuses afin d'estimer si l'emploi est compatible avec son mode de vie et si on sera en mesure de répondre aux attendus du poste.



5 "UN ANIMATEUR DANS UN CENTRE DE LOISIRS APPARTENANT À LA VILLE A LE DROIT DE PARLER DE SES CONVICTIIONS RELIGIEUSES DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL"

🗉 Réponse rouge : FAUX

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre qu'il est possible de parler de ces sujets en respectant l'obligation de neutralité des fonctionnaires et les attendus des fonctions d'animateur.

📌 INFOS UTILES

Dans le cadre de ses fonctions dans une structure publique (école publique, centre de loisirs ou social, structure appartenant à une collectivité) l'animateur a un statut de fonctionnaire (titulaire, contractuel, vacataire ou stagiaire). Par ce statut, chaque fonctionnaire a des droits et des obligations. L'un de ces droits est la liberté d'opinion et l'une des obligations est la neutralité dans l'exercice de ses fonctions. Cette neutralité concerne l'ensemble des convictions, politiques, philosophiques, religieuses, que le fonctionnaire ne doit pas manifester durant son service. De plus, il se doit de traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions, et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité. C'est aussi le cas pour les professeurs, les juges ou les policiers. Les publics accueillis ou leurs familles ne sont pas, eux, tenus aux mêmes obligations. Ils sont des usagers et ont, de fait, le droit d'exprimer leurs convictions s'ils en ont, dans le respect de la liberté d'autrui et sans causer de trouble à l'ordre public.

Ainsi, dans le cadre de son travail, le fonctionnaire, et particulièrement l'animateur, peut être confronté à la manifestation de convictions ou de pratiques religieuses de la part de son public. Par exemple, un adolescent peut indiquer qu'il est végétarien car «Manger de la viande c'est interdit dans ma religion» ou encore des parents ont le droit de demander qu'un enfant soit absent lors d'un jour de classe car c'est le jour d'une fête religieuse (la direction de l'école est en droit de refuser cette demande si elle contrevient au bon fonctionnement de l'établissement et non parce que la demande concerne un événement religieux). Dans ces situations, l'animateur doit pouvoir être en mesure de dialoguer avec ses publics sur ces sujets afin, notamment de faire comprendre et appliquer le cadre de la laïcité.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Qu'est-ce qu'un centre de loisirs appartenant à une ville ?
- > Quel est le statut des animateurs employés par la ville ?
- > Que signifie "être neutre" ?
- > Est-il interdit pour les enfants ou adolescents de parler de religion entre eux ? Avec les animateurs ?



POUR ALLER PLUS LOIN... DES RÉFLEXES ET ASTUCES PRATIQUES!

Grâce à plusieurs réflexes et astuces, l'animateur peut entrer dans les échanges sur ces sujets avec son public, tout en restant dans la posture que lui impose ses fonctions. Tout d'abord, en investissant sa posture de neutralité de manière pédagogique, l'animateur s'assure de garantir la liberté de conscience de son public et de ne pas interférer avec l'éducation des parents, qu'elle soit religieuse ou non. Ensuite, 3 astuces sont particulièrement opérantes :

- questionner son public : cela permet de faire préciser leurs propos aux enfants ou adolescents tout en faisant émerger un débat apaisé et réfléchi
- faire la distinction entre savoir et croyance : il y a des choses que l'on peut vérifier (par ses 5 sens, un raisonnement scientifique ou historique) ce sont les savoirs, et des choses que l'on ne peut pas vérifier, et sur lesquelles il existe donc différents avis, ce sont les croyances. Faire la distinction entre ces deux domaines et amener les enfants et adolescents à situer leurs propos leur permet de comprendre que sur certains sujets, il n'y a pas d'avis plus valable qu'un autre et qu'en conséquence chacun a le droit d'en penser ce qu'il souhaite.
- faire apparaître la pluralité des convictions et la diversité interne à chacune. Ici, il s'agit de mettre en avant, de manière descriptive qu'il existe de nombreuses croyances (religieuses, athées, agnostiques) et qu'au sein d'une même religion ou d'une conviction, il existe plusieurs branches, et, de manière plus générale, il existe plusieurs manières d'être chrétien / juif / musulman / hindouiste / athée / etc. L'important est que les enfants intègrent que chaque personne a le droit d'investir le champ religieux à sa manière. S'ils peuvent « témoigner » de leurs croyances, les enfants ne sont pas des « experts » de leur propre conviction.





6

“LA LAÏCITÉ GARANTIT LE DROIT À CHAQUE PERSONNE QUI A UNE RELIGION DE L’INTERPRÉTER ET DE LA PRATIQUER À SA MANIÈRE”

🗉 Réponse verte : VRAI

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre que la laïcité garantit non seulement le droit d’avoir ou non une religion, mais aussi de croire et de pratiquer sa religion à sa manière, dans le respect des lois de la République.

📌 INFOS UTILES

Il arrive que des personnes qui savent que la laïcité donne le droit à chacun de choisir sa conviction sans être contraint par qui que ce soit, se sentent pourtant légitimes à exercer un droit de regard sur la manière dont des membres de leur communauté religieuse conçoivent leur religion et la pratiquent. Il est possible d’entendre : « On n’a pas le droit de manger ça », « Si tu es chrétien, tu dois aller à la messe le dimanche » ; « Lui, c’est un faux musulman, il ne prie pas cinq fois par jour ». Cela est lié au fait qu’ils ignorent qu’il existe une diversité interne propre à chaque religion. En effet, tous les croyants d’une même religion n’interprètent pas les textes religieux de la même manière : il est donc logique qu’ils aient des croyances et des pratiques diverses. Par exemple, certains croyants pensent qu’une pratique comme aider les pauvres est la plus importante, tandis que pour d’autres croyants, c’est une pratique différente, comme prier, qui est la plus importante.

Si on y réfléchit, il est tout autant impossible de vérifier s’il existe un dieu ou non, que de vérifier si la manière dont on interprète sa religion, ses textes religieux, ses croyances, ses pratiques, est la bonne. Il revient à chacun de se faire son avis, puisqu’il n’existe pas une norme unique que l’on pourrait vérifier. Ce n’est pas « la religion » qui pense et parle, ce sont des personnes qui interprètent leur religion et elles sont parfois en désaccord.

QUESTIONS DE RELANCE

- > Tous les chrétiens croient-ils la même chose ?
- > Tous les musulmans pratiquent-ils de la même manière ?
- > Tous les croyants interprètent-ils les textes religieux de la même manière ?
- > Tous les croyants donnent-ils la même signification à leurs pratiques religieuses, par exemple, jeûner ?
- > Est-ce possible de vérifier que la manière dont une personne comprend sa religion est la « bonne manière » ?



POUR ALLER PLUS LOIN... UN CAS PRATIQUE!



ET SI UN JEUNE ME DIT :

« Adam c'est pas un vrai croyant, il a mangé de la viande ! » :

Pour aider le jeune à réfléchir sur la diversité interne à chaque conviction, il est important de commencer par le questionner sur ses propos afin de rentrer dans un échange apaisé. En effet, chacun peut être persuadé qu'il y a une seule et « bonne » manière de pratiquer. L'enjeu n'est donc pas de rentrer dans des échanges sur quelle serait la « vraie » manière de faire mais de l'aider à prendre conscience qu'il existe des pratiques différentes dans les religions et au sein d'une même religion.

L'animateur peut donc commencer par poser ces questions : **« Comment sais-tu qu'Adam est croyant ? Pourquoi penses-tu qu'il n'est pas un « vrai croyant » ? Qu'est ce que ça signifie être un « vrai croyant » ? Quelles sont les pratiques d'un « vrai croyant » selon toi ? »**. Ici, l'animateur amène le jeune à se demander s'il existe une seule et « vraie » manière de croire et de pratiquer. Ensuite, il peut élargir en lui demandant : **« Est-ce que ces pratiques sont partagées par toutes les personnes de ta communauté religieuse ? Penses-tu qu'il existe des personnes qui ont la même croyance que toi et font différemment ? »**

Le jeune peut convenir qu'il connaît des personnes, ou sait qu'il existe des personnes, qui font différemment. Sinon, l'interroger : **« Mais tu connais tous les croyants de cette religion dans le monde pour dire qu'ils pratiquent tous de la même manière ? »**.

Ensuite, l'animateur peut lui demander : **« Sais-tu pourquoi des personnes pratiquent différemment ? »**. L'une des raisons principales est que les personnes interprètent les textes religieux de multiples façons, c'est notamment pour cela que dans les religions, ils existent plusieurs branches ou écoles, par exemple, chrétiens catholiques et chrétiens protestants ou encore musulmans chiites et musulmans sunnites. Interpréter différemment les textes mène à pratiquer différemment. Ainsi, selon leur interprétation, les croyants d'une même religion ont de nombreuses croyances et pratiques communes et ils peuvent aussi en avoir des différentes, notamment alimentaires.

A ce moment-là, revenir avec le jeune sur le fait qu'en France chacun est libre de choisir de pratiquer comme il l'entend, sans devoir suivre une norme imposée ou une majorité de personnes. Lui demander s'il connaît le nom de cette liberté ? **« C'est la liberté de culte, l'une des libertés inscrites dans le principe de laïcité. »**. Conclure avec lui en lui faisant remarquer qu'il est utile de respecter la liberté de pratiquer de chacun afin de pouvoir faire soi-même comme on le souhaite.



7 REPLACER CHRONOLOGIQUEMENT SUR LA FRISE CES 4 ÉTAPES DE CONSTRUCTION DE LA LAÏCITÉ :

1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

1881-1886 : Lois de l'école obligatoire, gratuite et laïque

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État

1946 : La Constitution garantit la République et que ses lois sont laïques

📖 Réponses: A - 3 ; B - 2 ; C - 4 ; D - 1

🎯 ENJEU PRINCIPAL

Comprendre que la laïcité est le fruit d'une construction sur le long terme et quelle fait toujours l'objet de débats et d'ajouts.

📌 INFOS UTILES

Le principe de laïcité a une longue histoire. Pendant longtemps, le royaume de France avait une religion officielle, le catholicisme. Les personnes qui avaient une autre religion n'avaient pas les mêmes droits que les catholiques. Les juifs et les protestants ont été persécutés et chassés du royaume, et les athées pouvaient être condamnés à mort. La laïcité a été construite sur plusieurs siècles, en voici quatre étapes :

1. En 1789, lors de la Révolution française, les représentants des Français adoptent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui commence ainsi : « *Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Les Français sont alors libres de leurs opinions et ils ont les mêmes droits qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, athées, etc.

2. Entre 1881 et 1886, sous le ministre Jules Ferry, une loi rend l'école publique gratuite et laïque. Cela signifie qu'il n'y a plus de cours de religion, ils sont remplacés par l'instruction morale et civique.

3. En 1905, les députés votent une loi appelée « loi de séparation des Églises et de l'État ». Depuis, les organisations religieuses et l'État sont indépendants. Cela signifie que ce ne sont pas les organisations religieuses qui décident des lois de l'État, mais seulement les citoyens et leurs députés. Par exemple, les représentants de l'Église catholique et d'autres religions ont exprimé publiquement leur désaccord sur la proposition de loi du gouvernement en faveur du mariage pour les couples homosexuels. Mais une majorité des députés a voté pour l'adoption de cette loi, donc la loi est promulguée et appliquée.

Enfin, l'État ne se mêle pas du fonctionnement des organisations religieuses, sauf si elles ne respectent pas la loi. La République est laïque. L'État n'est lié à

QUESTIONS DE RELANCE

> Selon vous, la construction de la laïcité s'est-elle faite très récemment ?

> Avez-vous l'idée que la laïcité est liée à une date en particulier ? Laquelle ?

> A votre avis, est-il possible que la laïcité fasse l'objet de nouvelles lois ?



aucune conviction : il n'est ni athée, ni chrétien, ni musulman, ni juif, etc., car il est l'État de tous les citoyens et ne doit privilégier personne.

4. En 1946, la France sort de la Seconde Guerre mondiale (1939-45). Le gouvernement français à la suite de l'armistice avec l'Allemagne met en place des politiques de discriminations envers les juifs et d'autres populations minoritaires, les tsiganes, les homosexuels, et participe à la déportation et l'extermination systématique des juifs. L'égalité entre les citoyens quelles que soient leur origine et leur conviction religieuse a été ainsi rompu pendant cette période. En réaction, les constitutions de 1946 et de 1958 proclament le caractère laïque de la République. Cela signifie que toutes les lois qui sont votées doivent respecter ce principe.

Ces 4 dates marquent des repères chronologiques pour envisager plus de 200 ans de construction de ce principe. La laïcité est un principe auquel on ne peut pas attribuer une date d'apparition. Il s'est construit en plusieurs étapes et continue de faire l'objet de discussions parmi les citoyens et de propositions de nouvelles lois. Ces lois sont soumises, comme toutes les autres, aux votes des personnes élues à l'Assemblée nationale et au Sénat.





Conclusion

ET TOI, QU'AS-TU RETENU DU QUIZ ?

- Le formateur donne la parole aux stagiaires et leur demande « *Qu'avez-vous retenu de cette activité ?* » ou encore « *Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé ?* » « *Avez-vous découvert des informations que vous ne connaissiez pas ?* ».
- Il revient avec le groupe sur les éléments cités, et dissipe éventuellement les dernières confusions.

EN BREF...

- Le formateur synthétise avec le groupe ce que garantit la laïcité, à savoir l'égalité de tous devant la loi, la liberté de conscience et la liberté de culte.
- Il s'assure que la définition de chacune de ces garanties est claire pour le groupe.



La liberté de conscience : c'est la possibilité, pour chacun, de choisir sa conviction. Chacun est libre d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, mais aussi de changer d'opinion. Chacun est donc libre de garder la conviction transmise par ses parents, ou d'en changer ; chacun peut adopter une religion s'il n'en a pas, ou bien arrêter d'en avoir s'il en a une. Chacun décide pour lui-même, quelle que soit son (ou ses) origine(s). L'État ne dit pas quelle conviction serait la bonne (comme cela a longtemps été le cas, notamment sous la monarchie). Personne n'a le droit de forcer une autre personne à adopter sa conviction.

La liberté de culte : chaque personne est libre de pratiquer sa religion si elle en a une, de la manière qui lui convient, dans le respect des lois qui valent pour tous. L'État ne dit pas quelle serait la bonne manière de pratiquer une religion. Personne n'a le droit d'imposer à d'autres une manière de pratiquer sa religion.



Annexes

pour l'activité 1



JEU DE CARTES



ARABE

équipe 1

FRANÇAIS

équipe 1

BOUDDHISTE

équipe 1

MUSULMAN

équipe 1

CHRÉTIEN

équipe 1

EUROPÉEN

équipe 1

ATHÉE

équipe 2

SÉNÉGALAIS

équipe 2

BOUDDHISTE

équipe 2

ASIATIQUE

équipe 2

MAROCAIN

équipe 2

JUIF

équipe 2



CHRÉTIEN

équipe 3

FRANÇAIS

équipe 3

HINDOUHISTE

équipe 3

ASIATIQUE

équipe 3

ATHÉE

équipe 3

MAROCAIN

équipe 3

SÉNÉGALAIS

équipe 4

MUSULMAN

équipe 4

HINDOUISTE

équipe 4

JUIF

équipe 4

ARABE

équipe 4

EUROPÉEN

équipe 4



DESCRIPTION DES INCONNUS

➤ Lire les descriptions suivantes (dans l'ordre de 1 à 12) permettant aux joueurs de retrouver l'identité de l'inconnu, et d'apporter la bonne carte s'ils l'ont dans leur paquet.

<p>1</p> <p>« Ce 1^{er} inconnu a les papiers d'identité d'un pays : le Sénégal. Grâce à ces papiers, il a des droits. Par exemple, il peut habiter dans ce pays ou voter lors des élections. »</p>	<p>SÉNÉGALAIS Nationalité</p>	<p>7</p> <p>« Ce 7^e inconnu croit qu'il n'existe aucun dieu : ni un seul, ni plusieurs. Cette conviction existe depuis très longtemps, au moins depuis l'Antiquité : cela s'appelle l'athéisme. »</p>	<p>ATHÉE Conviction</p>
<p>2</p> <p>« Ce 2^e inconnu croit en l'existence d'un seul dieu. Il croit que ce dieu est venu vivre sur terre en tant qu'une personne, appelée Jésus. Il croit que Jésus est venu transmettre ses enseignements et sauver les humains. Il a pour religion le christianisme. »</p>	<p>CHRÉTIEN Conviction</p>	<p>8</p> <p>« Ce 8^e inconnu est originaire d'un pays arabe, c'est-à-dire un pays où la langue principale est l'arabe. Ces pays, qui se situent du Qatar au Maroc en passant par l'Irak par exemple, partagent certains éléments culturels, comme des traditions culinaires ou artistiques. Chaque pays a toutefois ses particularités culturelles. »</p>	<p>ARABE Origine</p>
<p>3</p> <p>« Ce 3^e inconnu est originaire d'un pays d'Asie. Ces pays, qui se situent de la Turquie au Japon en passant par l'Inde par exemple, partagent certains éléments culturels, comme des traditions culinaires ou artistiques. Chaque pays a toutefois ses particularités culturelles. »</p>	<p>ASIATIQUE Origine</p>	<p>9</p> <p>« Ce 9^e inconnu croit qu'il existe une sagesse parfaite. Il croit qu'il peut atteindre cette sagesse en suivant les enseignements transmis par un homme appelé "le Bouddha". Il a pour religion le bouddhisme. »</p>	<p>BOUDDHISTE Conviction</p>
<p>4</p> <p>« Ce 4^e inconnu croit en l'existence d'un seul dieu. Il croit que ce dieu a délivré son enseignement aux humains et que cet enseignement a été mis par écrit dans un livre appelé la Torah. Il a pour religion le judaïsme. »</p>	<p>JUIF Conviction</p>	<p>10</p> <p>« Ce 10^e inconnu croit en l'existence de plusieurs dieux. Il croit que tout ce qui existe est animé par une même puissance appelée le Brahman, et que le Brahman prend la forme de milliers de dieux. Il a pour religion l'hindouisme. »</p>	<p>HINDOUISTE Conviction</p>
<p>5</p> <p>« Ce 5^e inconnu croit en l'existence d'un seul dieu. Il croit que Mohammed est le dernier prophète choisi par Dieu pour transmettre son enseignement aux humains. Il a pour religion l'islam. »</p>	<p>MUSULMAN Conviction</p>	<p>11</p> <p>« Ce 11^e inconnu est originaire d'un pays d'Europe. Ces pays, qui se situent de l'Irlande à la Russie en passant par l'Allemagne par exemple, partagent certains éléments culturels, comme des traditions culinaires ou artistiques. Chaque pays a toutefois ses particularités culturelles. »</p>	<p>EUROPÉEN Origine</p>
<p>6</p> <p>« Ce 6^e inconnu a les papiers d'identité d'un pays : la France. Grâce à ces papiers, il a des droits. Par exemple, il peut habiter dans ce pays ou voter lors des élections. »</p>	<p>FRANÇAIS Nationalité</p>	<p>12</p> <p>« Ce 12^e inconnu a les papiers d'identité d'un pays : le Maroc. Grâce à ces papiers, il a des droits. Par exemple, il peut habiter dans ce pays ou voter lors des élections. »</p>	<p>MAROCAIN Nationalité</p>



Nationalité



Origine



Croyance



Annexes

pour l'activité 2

PANNEAUX
DE RÉPONSE



BAFA



ROUQUET



VERT



LAÏCISME